

## Troisième séance, jeudi 13 octobre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture		
		Assermentation		
2020-GC-31	Loi	Révision de la loi sur le Grand Conseil	Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DEE-51	Rapport	Etat des lieux actuel des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir (Rapport sur postulat 2021-GC-16)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-GC-60	Motion	Une année d'abonnement à un journal pour tous les nouveaux citoyens du Canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marie Levrat Brice Repond <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty

### Ouverture

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Nicolas Galley, Erika Schnyder, Pascal Lauber, Fritz Glauser, Sébastien Dorthe et Elias Moussa.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

**Vuilleumier Julien** (*VEA/GB, FV*). Monsieur le Président du Grand Conseil,

Madame la 1<sup>re</sup> Vice-présidente,

Monsieur le 2<sup>e</sup> Vice-président,

Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil,

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir et l'honneur de déclarer cette troisième séance de la session d'octobre du Grand Conseil ouverte.

Vous vous demandez sans doute pourquoi c'est moi et non pas M. le Président du Grand Conseil qui vient de prononcer ces rituelles paroles. Eh bien, ce privilège, je l'ai obtenu en remportant le premier prix du quiz parlementaire organisé à l'occasion de la séance d'information du 27 janvier dernier destiné aux nouveaux membres du Grand Conseil.

Je remercie le président de m'avoir accordé cet honneur et lui cède le microphone.

---

## Assermentation

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et MM. Rose-Marie Genoud, Petra Vondrasek, Marie Wicht, Nicolas Bienz, Nicolas Paul Corpataux, Philippe Ettlin, Christoph Siegfried Julius Merk, Martin Waeber, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions de septembre et d'octobre 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Président du Grand Conseil.** Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

---

## Loi 2020-GC-31

### Révision de la loi sur le Grand Conseil

---

Rapporteur-e:	<b>Berset Solange</b> ( <i>PS/SP, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>20 mai 2022</b> ( <i>BGC septembre 2022, p. 2460</i> )
Détermination du Conseil d'Etat:	<b>4 juillet 2022</b> ( <i>BGC septembre 2022, p. 2521</i> )
Remarque:	<b>Elaboré sous l'égide d'une commission parlementaire plutôt que du Conseil d'Etat, ce projet de loi donne suite à l'initiative parlementaire 2018-GC-115.</b>

---

## Deuxième lecture

I. Modification principale : loi sur le Grand Conseil (LGC)

*Art. 3 al. 1 let. c*

**Berset Solange** (*PS/SP, SC*). Concernant cet article 3, un amendement avait déjà été déposé en première lecture. Votre volonté avait été de suivre la commission et la proposition que les scrutateurs et scrutatrices soient membres entiers du Bureau pour les différentes raisons qui avaient déjà été évoquées. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de reconfirmer les raisons pour lesquelles le choix avait été fait.

Je vous demande simplement de suivre la proposition de la commission et du résultat de la première lecture.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** S'agissant ici vraiment du fonctionnement interne du Grand Conseil, le Conseil d'Etat ne se positionne pas.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Je redépose cet amendement, qui avait été déposé en première lecture par Nicolas Kolly et Hubert Dafflon. Le but n'est pas de refaire le débat, mais je pense que pour l'efficacité du Bureau et si on veut voir les choses à long terme, la présence des scrutateurs au sein de ce Bureau n'est de loin pas indispensable. Je vous demande donc d'accepter cet amendement.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Nous avons eu une séance ce matin à 7h30 et à 8 heures elle était terminée. Pourtant, tous les scrutateurs étaient là. On voit que l'efficacité est aussi de mise, même si les scrutateurs sont présents. Pour l'efficacité, ce n'est pas un argument. De plus, j'ai eu une discussion avec des parlementaires vaudois, où les scrutateurs ne font pas partie du Bureau. Il n'y a, comme par hasard, personne qui veut être scrutateur. Les groupes doivent désigner d'office des scrutateurs. Pourquoi? Parce que ce n'est pas très gratifiant de se promener avec seulement une urne pour prendre des billets. Par contre, si les scrutateurs savent qu'ils font partie du Bureau, ils sont contents et cela revalorise leur fonction. Si l'on a des urgences, comme par exemple durant le COVID, où seuls les chefs de groupe se réunissaient pour régler certaines affaires, rien n'empêche le Bureau de déléguer certaines tâches aux chefs de groupes. C'est ce qu'il se fera si effectivement on doit se réunir rapidement.

Je vous demande donc de maintenir les scrutateurs dans le Bureau.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Cela fait un peu plus de quinze ans que je suis député au Grand Conseil mais c'est ma première législature où je suis au Bureau. Si c'est juste pour compter les tickets le lundi et le mardi, je ne pense pas que ce soit intéressant d'être scrutateur, mis à part peut-être pour le fauteuil de qualité auquel on a droit. Je vous recommande de ne pas suivre la proposition de notre ami et collègue Gabriel Kolly.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Je rejoins les propos empreints de sagesse de ma collègue M<sup>me</sup> de Weck. Je pense qu'il y a aussi une autre chose à ajouter, c'est la question de la représentation de l'ensemble des différents groupes au sein du Bureau pour pas que ce soit une toute petite partie des gens mais qu'il y ait quand même un plus grand nombre de personnes, ce qui permet aussi d'avoir une plus grande complexité et nuance dans les avis et je crois que c'est toujours appréciable de pouvoir compter sur les avis des différents scrutateurs à ce niveau-là.

Je vous remercie de refuser cet amendement.

**Grossrieder Simone Laura** (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindung - Sie sehen es -, ich bin selber Stimmzählerin. Ich möchte einfach noch einmal, wie auch Grégoire Kubski gesagt hat, hervorheben: Für die Diversität ist es unbedingt wichtig, dass die Stimmzählerinnen und Stimmzähler im Büro bleiben. Es ist klar, dass, wenn wir einen Präsidenten oder eine Präsidentin unserer Fraktion wählen, dass wir teilweise nicht unbedingt nur darauf schauen können, wieviele deutschsprachige Präsidenten oder Präsidentinnen die anderen Fraktionen haben oder wieviele Frauen. Es ist manchmal schwierig für einen Präsidenten oder eine Präsidentin, aus diesen Gründen jemanden zu wählen, weil sich diese Person auch noch zur Verfügung stellen muss. Aber wir haben hier die Möglichkeit, dass wir Deutschsprachigen mehr vertreten sind im Büro. Wenn wir, zum Beispiel ich und Susanne, nicht mehr im Büro vertreten sind, dann haben wir nur noch eine Person im Büro, die Deutsch spricht. Ich möchte, liebe Kolleginnen und Kollegen, dass Sie das auch noch einmal gut überlegen.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Merci aux différents intervenants concernant leurs positions sur cet amendement. Je vous propose de confirmer le vote de la première lecture en soutenant la participation pleine et entière des scrutateurs et scrutatrices au Bureau.

> Au vote, la proposition de M. Kolly, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 65 voix contre 28 et 3 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de M. Kolly: Total 28*

Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Total 65*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS /

SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

*Se sont abstenus: Total 3*

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte).

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 4 al. 3 à art. 5 al. 2*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 10 al. 2 et 3*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). A l'article 10, par 53 voix contre 42 et 2 absentions, lors de la première lecture, le mot "thématique" a été enlevé. Il résulte de cette décision en première lecture que les commissions appelées spécialisées dans la loi actuelle ne font plus partie du nouveau projet de loi. Il s'agit ainsi de décider de les réintroduire. Un amendement est déposé. Un deuxième est déposé également, qui est différent. Je laisse les auteurs intervenir sur ces amendements concernant cet article 10.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat avait émis quelques doutes et quelques réserves par rapport à la création de ces commissions thématiques, notamment en lien avec la charge des agendas et le risque de perdre des députés généralistes et de n'avoir plus que des spécialistes.

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Je ne vais pas refaire tout le débat de la première lecture sur ces commissions thématiques mais simplement mentionner à nouveau un élément qui me paraît principal. Dans tous les parlements qui existent dans ce pays, il y a des tendances qui sont différenciées, celle d'instituer des commissions ad hoc pour à peu près tous les sujets et celle d'instituer des commissions thématiques ou par département, qui sont des commissions permanentes, ce qui est le cas de beaucoup de parlements. La commission vous propose une solution qui est une solution intermédiaire et qui a du sens, c'est-à-dire qu'elle n'impose pas des commissions thématiques par sujet. Elle laisse fonctionner le système des commissions permanentes que nous connaissons et des commissions ad hoc que nous connaissons, mais elle permet de créer – sur décision du Parlement et non pas du Bureau, puisque cela se fera par voie d'ordonnance parlementaire – des commissions thématiques. Le Grand Conseil reste donc maître des nominations des commissions. C'est une solution intermédiaire intelligente.

Si nous acceptons, ce que je souhaite, cet article aujourd'hui, nous ne créerons pas des commissions thématiques et nous laissons la possibilité à nous, le Grand Conseil, au besoin et pour des sujets qui le méritent, d'instituer de telles commissions, raison pour laquelle je vous demande de revenir sur votre position de la première lecture, d'accepter en deuxième lecture le texte initial qui était proposé par la commission.

**Berset Christel** (PS/SP, FV). Personnellement, je suis très en faveur de ces commissions thématiques et je ne crois pas du tout à ce bruit qui court comme quoi il y aurait ensuite des députés de deuxième zone, bien au contraire. En lieu et place d'être un petit peu médiocre en tout - puisque nous devons nous former sur le tas sur des sujets que nous ne connaissons avant qu'ils soient débattus dans cette arène - chacun et chacune d'entre nous aurait l'occasion d'approfondir un sujet qui lui tient particulièrement à coeur ou sur lequel il est déjà spécialisé.

Si nous regardons comment fonctionnent nos groupes aujourd'hui, nous avons déjà désigné nos spécialistes, mais cela reste informel au fond. Nous savons qu'une telle maîtrise particulièrement bien le domaine de la santé, que d'autres ont des savoirs spécialisés en développement durable, politique agricole ou fiscalité, qu'on peut compter sur ce collègue pour tout ce qui touche à l'école, que celle-ci connaît par coeur le domaine des assurances sociales. Il est donc tout naturel que nous nous tournions vers ces personnes pour leur demander leur avis d'expert ou d'experte. Alors, pourquoi ne pas faire profiter l'ensemble du Grand Conseil de ces savoirs spécialisés en créant des commissions thématiques? Il me semble que nous avons en tant que députés une responsabilité très importante. La population compte sur nous pour que nous prenions des décisions fondées sur des faits en toute connaissance de cause. Constituer des commissions thématiques nous permettrait de nous élever. Nous serions meilleurs dans notre compréhension des choses, dans nos réflexions communes, dans nos arguments. Dans une commission thématique, chers collègues, nous travaillons en effet sur le fond. C'est le contenu qui compte et qui devient prioritaire, et tout naturellement nous faisons fi de nos clivages parfois un peu stériles entre partis politiques. Nous avançons ensemble, et j'insiste sur ce mot "ensemble", pour trouver un chemin cohérent et pour apporter de la clarté dans

un domaine et une société qui est devenue bien complexe. Nous nous devons plus que jamais d'être à la hauteur des enjeux actuels de société. Nous sommes à un tournant qui est crucial et je pense que nous le percevons toutes et tous. Nous devons être des pilotes qui savent où ils vont. Notre mission est d'être un contre-pouvoir efficace et crédible à l'exécutif pour que notre canton marche sur deux jambes bien solides.

Pour toutes ces raisons, chères et chers collègues, je vous invite à ne pas rester sur le *statu quo*, à voir plus grand, à créer plus d'expertise dans nos rangs, en constituant des commissions thématiques rassembleuses, qui élèveront d'un cran la qualité de nos débats et de nos décisions.

**Senti Julia** (*PS/SP, LA*). Ich erlaube mir ebenfalls noch kurz, für meinen Kollegen Elias Moussa Stellung zu nehmen, der dieses Amendement gemeinsam mit Herrn Benoît Rey eingereicht hat und heute leider nicht bei uns sein kann.

Grundsätzlich würde im Vergleich zum jetzigen Gesetz lediglich das Wort "spécialisé" auf "thématique" geändert werden. Es würde auch geändert werden, dass der Grosse Rat entscheiden kann, dass solche Kommission eingesetzt werden könnten. Wie wir alle wissen bei Ad-hoc-Kommissionen: Es ist zwar schön, in neue Themen einzusehen, oft ist aber die Agenda ein Problem. Wir wissen nicht, wann eine Kommissionsitzung stattfindet und ob wir daran teilnehmen können.

Thematische Kommission erlauben uns einerseits, uns dort einzusetzen, wo wir spezifische Kenntnisse haben, was ein effizienteres Arbeiten erlaubt, denn der Grosse Rat ist nicht nur ein Freizeitpark. Andererseits ermöglichen sie, dass man auch effektiv daran teilnehmen kann.

Ich möchte Sie deshalb bitten, dies zu unterstützen. Wie gesagt, der Grosse Rat bekommt die Kompetenz, solche Kommissionen einzusetzen. Somit haben Sie nach wie vor die Möglichkeit, mitzusprechen, ob dann eine solche Kommission eingesetzt wird.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). En première lecture, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux s'était opposé à ces commissions thématiques. Sur le papier, cela paraît bien. On se dit qu'on aura des spécialistes. Or, j'ai discuté avec des parlementaires vaudois, qui connaissent ces commissions thématiques, parlementaires qui n'étaient d'ailleurs pas du même bord que moi, je tiens à le spécifier. Ce qui se passe, c'est que ces commissions thématiques ont un thème général: formation, santé, environnement, etc. Les personnes qui seront là ne seront pas forcément des spécialistes du thème spécifique que l'on va traiter. Par exemple, si vous mettez formation, il y aura peut-être des enseignants primaires qui connaissent l'école primaire mais qui ne connaissent pas forcément une formation continue. Vous n'aurez donc pas des spécialistes dans la commission pour traiter du thème spécifique, ce qui veut dire que l'on va faire une commission ad hoc pour traiter de la loi pour que les spécialistes qui sont dans la salle et qui ne se retrouvent pas à la commission thématique puissent aussi traiter de cette loi et puissent faire des amendements, rencontrer le Conseil d'Etat et avoir des séances spécifiques. On m'a dit que ce n'était pas utile et que cela décourageait les gens, cela les frustrait, parce qu'eux qui étaient spécialistes ne se retrouvaient pas dans la commission thématique. Ou alors, on fait des commissions pour chaque sujet et on arrive aux commissions ad hoc.

L'amendement que nous avons déposé après est justement pour maintenir les commissions spécialisées. La différence, c'est vrai, c'est que c'est le Bureau que les nomme et cela pour une durée déterminée. On a vu pour la Commission des routes, qui est une commission spécialisée, que celle-ci est reconduite depuis des siècles et personne ne s'en plaint. On peut très bien renouveler à chaque législature des commissions spécialisées. Je vous rappelle que dans le Bureau il y a les chefs de groupes et les scrutateurs, les demandes peuvent être remontées du Grand Conseil pour que l'on nomme des commissions spécialisées si on en voit la nécessité. S'il vous plaît, ne compliquez pas les choses et ne mettez pas ces commissions thématiques.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Je suis obligée de réagir aux propos de M<sup>me</sup> la Députée Berset. J'ai beaucoup de mal quand vous dites que les députés sont médiocres en tout. J'estime que les députés de ce Grand Conseil travaillent leurs dossiers. Quand vous venez dire que les députés sont médiocres en tout, ce n'est pas juste. Quand on écoute les débats sur certaines lois qui ont lieu de ce Grand Conseil, j'estime que les députés avaient travaillé leurs dossiers.

Je vous invite à refuser cet amendement.

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je vous encourage aussi à soutenir cet amendement, d'autant qu'il donne encore plus, finalement, la main au Grand Conseil. Nous avons tous les garde-fous pour ne pas entrer dans le pléthore de commissions où finalement il n'y aurait plus de députés qui ne seraient pas dans une commission.

J'ai fait le même exercice que M<sup>me</sup> de Weck durant ces quelques mois où j'ai rencontré des députés vaudois PLR à qui j'ai posé la question. Je leur ai demandé comment ils appréhendaient le fait d'avoir toutes ces commissions thématiques, à savoir qu'il y en a dix-huit dans le canton de Vaud. Ils étaient enchantés et ils n'imaginaient pas comment travailler autrement. En l'occurrence, l'un m'a dit qu'il était dans trois commissions, qu'ils travaillent tous les mois, qu'ils vont de l'avant. Ils maîtrisent les dossiers et ils sont un vrai contrepois vis-à-vis du Conseil d'Etat. Je pense que cet argument-là dépend des personnes à qui on pose les questions.

Je vois dans la thématique de la santé par exemple qu'on n'est absolument pas maître du sujet. Ils ont créé déjà trois commissions sur un même sujet où à chaque fois le sujet a été décidé ici en plénum et la commission est finalement échouée. Aujourd'hui, on n'a plus le loisir de pouvoir aller de l'avant dans le dossier systématiquement. On doit attendre que le Conseil d'Etat nous fasse des propositions, on doit attendre d'être reconvoqués, reconstitués pour pouvoir avancer. On ne sait même plus qui doit prendre le lead ou pas dans ces dossiers et c'est extrêmement compliqué de pouvoir avoir la mainmise sur ce dossier.

Avec cet amendement, qui, finalement, laisse le Grand Conseil décider à quel moment il faut créer une commission thématique, on pourrait en créer pour deux ans par exemple pour résoudre ces problèmes et que le Grand Conseil ait la mainmise sur ces domaines. Je vous invite avec tous ces garde-fous de voter pour cet amendement.

**Michello Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je me rallie aux propos de mes collègues de Weck et Kolly et j'aimerais ajouter une chose. Nous ne sommes pas un parlement d'experts mais un parlement de miliciens. Nous sommes aussi des représentants du peuple. En tant que tel, lorsque je siège dans une commission ad hoc dont je ne connais pas parfaitement la thématique, je contacte des spécialistes, je leur pose des questions, je leur demande quel est leur avis sur le projet de loi que nous allons traiter en commission et je me nourris de tous ces éléments-là. Je trouve que c'est important pour des représentants du peuple de justement avoir cette possibilité de ne pas être des experts et de se renseigner auprès de vrais experts au sein de la population et de pouvoir se nourrir de leurs avis. Je le rappelle, nous représentons le peuple et pas seulement nous-mêmes, et c'est pour cela que c'est pour moi essentiel de continuer avec le fonctionnement actuel. Je vous invite à maintenir les résultats de la première lecture.

**Clément Christian** (Le Centre/Die Mitte, SC). Je vous propose de garder la situation actuelle et de refuser ces commissions thématiques pour deux raisons:

1. Nous sommes dans un marché de travail dynamique. La vérité d'aujourd'hui n'est pas la vérité de demain. Vous pouvez avoir une période très chargée dans vos occupations, ce qui veut dire que dans l'année qui vient vous n'aurez pas la possibilité de participer à des commissions ad hoc, par contre six mois plus tard vous aurez plus de disponibilités. Du moment que vous fixez ces commissions thématiques, vous aurez durant toute la législature un agenda qui devra être plus ou moins chargé. Vous pourrez démissionner de la commission mais c'est une manière qui est nettement moins dynamique que le fonctionnement actuel, qui permet de participer à ces commissions lorsque vous avez également plus de disponibilité.
2. Lorsque vous êtes dans un groupe, c'est la diversité qui fait la force du groupe. Vous avez tous participé à des commissions, que ce soit dans le domaine associatif ou autre, et c'est toujours intéressant d'avoir un gratte-poil qui vient vous dire que ce point-là, vous n'y avez pas pensé et que c'est peut-être quelque chose de différent. A force d'être toujours le même groupe, vous pouvez garder le même esprit et vous avez moins de force que des groupes dynamiques qui se font au fur et à mesure.

**Bapst Pierre-Alain** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je vais également refuser cet amendement. J'interviens à titre personnel pour deux éléments, dont un qui n'a pas encore été cité.

1. Le rôle des clubs. Nous avons eu hier après-midi le Club de durabilité qui a fait venir un spécialiste pour discuter de la thématique de l'énergie. Je dirais que des membres de différents groupes politiques étaient présents. Dans ce contexte, cette réunion de ce club a joué un rôle vraiment important.
2. Quand j'ai eu des questions spécifiques, je me suis permis d'appeler différentes personnes de l'administration cantonale, un exemple sur l'absentéisme où j'étais un peu surpris des chiffres qui étaient communiqués. J'ai pu clarifier cette situation et cela m'a suffi, un ou deux éléments par rapport à l'orientation professionnelle où là également j'avais des questions et j'ai pu les clarifier. Pour moi, les questions thématiques, quand on les souhaite, on peut trouver les réponses au sein de l'administration et si besoin intervenir via une question ou un postulat par la suite.

Pour ces considérations, je vous invite à refuser cet amendement.

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). J'interviens très rapidement par rapport à deux remarques qui ont été faites. Je crois que tous les arguments qui ont été donnés par les opposants à ces commissions thématiques seraient applicables aussi à nos commissions permanentes. Dans ce sens-là, nous avons des commissions d'experts en matière de finances, en matière de droit, en matière de relations extérieures, etc. Je peux rassurer mon préopinant, dans ces commissions permanentes il existe des gratte-poils. Il y a en a aussi qui remettent en question et cela ne veut pas dire que c'est une pensée unique parce qu'on a une commission thématique ou une commission permanente qui a une idée. Dans ce sens-là, je souhaite préciser une chose. Nous ne voulons pas former des expertes. Nous voulons, et j'ai bien aimé la prise de position de ma collègue Anne Meyer, simplement donner la possibilité à des gens intéressés par un sujet d'avoir un meilleur suivi et une continuité dans le travail sur ces sujets. Je vous rappelle que cet amendement n'impose rien au Grand Conseil et lui laisse une liberté.

Je vous en prie, soutenez-le.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Je remercie tous les intervenants concernant la discussion pour l'introduction des commissions thématiques. Je vous rappelle qu'on en n'a pas rediscuté en commission entre les deux lectures. La commission, selon le projet qui vous est soumis, propose la création de commissions thématiques. Beaucoup d'arguments ont déjà été dits et j'aimerais simplement rappeler que c'était la volonté de mieux pouvoir planifier à terme des séances et d'être mieux informé sur la durée et d'avoir un meilleur suivi concernant certains thèmes. Ce qui est pour nous surtout important est de donner la possibilité au Grand Conseil par cet article de créer des commissions thématiques. C'était simplement cela et il est important de savoir que seuls nous déciderons de la création ou non de commissions thématiques et que nous seuls déciderons aussi de la matière qui sera donnée aux membres de ces commissions.

On en n'a pas rediscuté, mais la commission vous propose d'adopter le texte selon sa proposition initiale.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je rappelle ici que le Conseil d'Etat intervient avec réserve et parcimonie dans la loi sur le Grand Conseil. Il a conscience que tou-te-s les député-e-s sont excellent-e-s et ne considère pas la députation comme un contrepoids mais bien comme un partenaire avec des élu-e-s qui représentent le peuple et les différentes régions.

J'aimerais juste intervenir sur un point. Il a été parlé effectivement de la possibilité de planifier à long terme. Pour le Conseil d'Etat, c'est un vrai problème. Je vous l'ai dit la dernière fois, j'ai déjà plus de quatre cents rendez-vous et séances agendés pour l'année prochaine. Si je dois multiplier cela par dix-huit commissions avec chaque fois entre quatre et dix séances, cela deviendra très difficile. Dans ce cas-là, je vous remercie d'avance d'avoir une certaine compréhension.

Le Conseil d'Etat vous invite donc à refuser cet amendement et à confirmer la première lecture.

> Au vote, la proposition de MM. Rey et Moussa, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 57 voix contre 40 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de MM. Rey et Moussa: Total 40*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Christel

(FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP)

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Total 57*

Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte),

Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

*Se sont abstenus: Total 2*

Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP)

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je reprends la parole au sujet des conséquences du vote que nous venons de faire pour nous assurer que les commissions spécialisées restent bien dans l'article.

Nous avons supprimé les commissions thématiques, ce qui était l'objet de l'alinéa 2. De ce fait, l'alinéa 2 actuel reste en vigueur. Cet article parle simplement de commissions ordinaires, qui sont instituées par le Bureau pour examiner une affaire donnée. Maintenant, selon la nouvelle terminologie dans la loi révisée, on ne parle plus de commissions ordinaires mais de commissions ad hoc. Je propose donc de reprendre le texte de la nouvelle loi et de parler de commissions ad hoc qui sont instituées par le Bureau pour examiner une affaire déterminée. Ensuite, il faut reprendre l'alinéa 3, qui traite des commissions spécialisées, qui sont instituées par le Bureau pour traiter des affaires analogues durant une durée déterminée. C'est juste pour s'assurer que les commissions ordinaires s'appelleront ad hoc et que les commissions spécialisées se retrouvent bien dans la loi, c'était suite à des remarques qui avaient été faites je crois par M. Moussa et M<sup>me</sup> Meyer lors de la première lecture.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Effectivement, je crois que M<sup>me</sup> de Weck a donné les informations et les raisons pour lesquelles il est important de compléter cet article, puisque cet article 10 nomme toutes les commissions possibles que nous pourrions instituer. C'est une suite qui découle de manière logique de la décision voulue par la majorité d'enlever les commissions thématiques. On réintroduit "ad hoc" et on réintroduit "spécialisées".

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Confirmation des propos des deux intervenantes.

Au vote, la nouvelle proposition de M<sup>me</sup> de Weck et de M. Mesot, opposée au résultat de la première lecture, est acceptée par 97 voix contre 2.

*Ont voté en faveur de la nouvelle proposition de M<sup>me</sup> de Weck et de M. Mesot: Total 97*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte),

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Total 2*

Mauron Pierre (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP)

> Modifié selon la proposition de M<sup>me</sup> de Weck.

*Art. 11a*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). C'est effectivement aussi un complément qui doit être mis. A l'article 11a, il s'agit de remplacer le mot "thématique" par "spécialisée", selon la volonté du Grand Conseil. Il s'agit également de préciser à l'alinéa 1 qu'un membre peut se faire remplacer par un membre suppléant. A l'alinéa 3, il est complété que les suppléants des commissions spécialisées sont nommés par le Bureau.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Je vous rassure, je ne vais pas venir avec un amendement sur cet article. J'aurais juste besoin d'une précision, voire d'une explication de M<sup>me</sup> la Présidente de la commission.

Lors des débats de première lecture, nous avons évoqué que ces suppléants étaient là pour pallier de manière exceptionnelle les absences des titulaires. J'aimerais bien avoir à partir de quel moment cette absence exceptionnelle ne devient plus acceptable. Si sur dix séances de commission une personne se fait remplacer cinq fois, est-ce qu'à un certain moment on doit réagir? Si elle se fait remplacer plus de la moitié du nombre de séances, est-ce qu'on doit se demander si elle est encore titulaire? C'est la question que je me pose par rapport à ces remplacements exceptionnels.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Il s'agit d'une question où il faut être très clair. Personne n'a la réponse, parce qu'il en va de la responsabilité de chacune et de chacun qui, en tant que député, participe ou non aux séances des commissions pour lesquelles il est inscrit. C'est à lui de savoir, s'il n'arrive pas à mettre la priorité là-dessus, soit de laisser la place soit éventuellement de faire appel à un suppléant. C'est ce qui a été discuté dans le cadre de la commission. On ne peut effectivement pas répondre, parce qu'on sait très bien que certains députés sont toujours présents et il y en a d'autres qui ont plus de peine à être présents. Je rappelle aussi la difficulté qu'on a lorsqu'on a des nominations de commissions et des dates qui nous parviennent de manière assez tardive. On n'arrive pas toujours à s'organiser de manière certaine. Je ne peux pas vous donner d'autres précisions.

> Modifié selon la proposition de M<sup>me</sup> la Rapporteuse.

*Art. 11b*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Je crois qu'il n'est pas nécessaire de répreciser. Il s'agit à l'article 11b de remplacer le mot "thématique" par "spécialisée".

> Modifié selon la proposition de M<sup>me</sup> la Rapporteuse.

*Art. 12 al. 1 à Intitulé de section après art. 19*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Avant l'article 19, le titre du chapitre 2.1.3.3 est modifié en remplaçant le mot "thématiques" à nouveau par le mot "spécialisées".

L'article 19a est supprimé, puisqu'il n'y a plus de commissions thématiques.

> Modifié selon la proposition de M<sup>me</sup> la Rapporteuse (modification de l'intitulé de section après l'article 19).

*Art. 19a*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 20*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). A l'article 20, il s'agit de supprimer le titre, puisqu'il faisait mention uniquement des commissions ad hoc, et de compléter le nom des commissions en y ajoutant le mot "commission spécialisée" et également d'en fixer le même nombre que celui des commissions ad hoc, soit onze membres au maximum.

> Modifié selon la proposition de M<sup>me</sup> la Rapporteuse.

*Art. 21a à art. 54 al. 3*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 59 al. 1*

**Berset Solange** (*PS/SP, SC*). Il s'agit à l'article 59 de remplacer le mot "thématique" par "spécialisée".

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 59 al. 1a*

**Wüthrich Peter** (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je vous propose l'introduction d'un alinéa 1a à la teneur suivante: "Les groupes parlementaires disposent en outre de l'interpellation."

Vous avez accepté en première lecture l'amendement qui prévoit d'introduire la question orale. Ceci n'est pas une révolution et encore moins une question de gauche ou de droite. Nous avons peaufiné notre proposition et après plusieurs discussions avec plusieurs d'entre vous, nous avons opté pour le terme "interpellation". On interpelle quelqu'un, c'est évidemment par oral, ceci pour ne pas confondre question orale et question écrite. Nous avons aussi étudié les dispositions réglementaires de la Confédération et du canton de Vaud, qui tous deux connaissent cet instrument parlementaire. D'ailleurs, à Berne la *Fragestunde* est très populaire. Elle est suivie par les citoyens, par les médias. Le nom le dit, elle dure au maximum une heure. Nous sommes cinq groupes. Cinq questions à cinq minutes donnent vingt-cinq minutes, et cinq réponses à cinq minutes donnent vingt-cinq minutes, ce qui laisse dix minutes de réserve. On utilise une heure et ce n'est pas une heure perdue. C'est un investissement. Nous investissons une heure dans notre visibilité, celle de notre parlement, et dans un meilleur lien avec l'actualité. Cela permet au gouvernement d'intervenir immédiatement avec un lien d'actualité. Pour le citoyen et les médias, nos débats gagneront en vivacité.

Liebe deutschsprachigen Kollegen: Eine Stunde für einen besseren Aktualitätsbezug, lebhaftere Debatten und eine verbesserte Sichtbarkeit unseres Parlaments gegenüber den Bürgern, das ist unser Vorschlag. Grégoire Kubski wird dann noch auf die Gesetzesbestimmungen eingehen.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux pour vous demander de refuser cet amendement.

Je suis d'abord très contente de voir que les calculs que j'avais faits correspondent exactement à ceux de mon collègue Peter Wüthrich, comme quoi ça montre que dans notre groupe on sait calculer. Cela veut dire cinquante minutes. Avec les programmes que nous avons depuis le début de cette législature, on a eu des sessions tous les vendredis matins, donc cela va augmenter d'une heure la durée de nos sessions. Il sera difficile de maintenir le programme le mardi après-midi, puisque ça commencera le mardi après-midi par ces questions.

Vous l'avez dit, chers collègues, c'est pour assurer une visibilité. Une visibilité de qui? Des cinq parlementaires qui auront eu le droit de poser leurs questions. C'est pour cela qu'on aura ceux qui veulent se pousser en avant, et je ne vous parle pas de ce que cela donnera lorsqu'il y aura les élections nationales, on risque de voir toujours les mêmes. Ou alors, et ça, c'est le problème, vous me direz, des chefs de groupes, on ne pourra pas déléguer cette tâche aux secrétaires des groupes, même s'ils sont mieux payés, parce que ce sera la tâche du chef de groupe de déterminer le mardi précédent la session à quel parlementaire il donnera le droit de poser sa question. Vous aurez quatre ou cinq membres du groupe qui diront vouloir poser une question. Comment faites-vous ensuite? Dire qu'une fois c'est l'un, ou alors tirer au sort, ou par ordre alphabétique? Cela sera très difficile et cela fera des frustrations au sein des groupes.

Vous avez lu que la réponse du Conseil d'Etat doit être brève, maintenant qu'on a reçu votre amendement plus précis, une réponse orale et brève. Cela veut dire que la personne ne sera pas forcément contente de la réponse. On l'a vu au conseil général, on n'est jamais content des réponses. Un nouvel instrument sera ensuite déposé, un postulat ou une motion. Cela ne diminuera pas le nombre d'instruments parlementaires. Vous l'avez entendu, ils sont en augmentation depuis le début de cette législature avec 25% d'augmentation. Si vous avez envie de gripper notre système législatif et notre parlement, votez pour cet amendement. Pour moi, pour l'efficacité, je vous demanderai de le refuser.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). La force d'un parlement se mesure à la qualité du dialogue qu'il entretient avec l'exécutif. Je crois que nous avons pu le montrer ces derniers temps et en particulier hier – sur un débat typique gauche-droite, qui a pourtant été véhément, sur des questions fiscales – que nos dissensions et nos débats sont empreints de respect. Je crois que le fait d'établir cette question ne va pas commencer à créer plus de troubles qu'autre chose.

On a toujours des échanges francs et intelligents et je crois que cela continuera. C'est important qu'on puisse les avoir avec le Conseil d'Etat sur des actualités qui sinon finiront en question écrite de manière systématique. Si on peut avoir ce dialogue-là, si on peut avoir cet élément qui peut anticiper ces avalanches de questions écrites, honnêtement, tout élément qui peut permettre ce dialogue doit être favorisé.

M<sup>me</sup> de Weck nous promet l'orage du populisme, le feu des attaques, le sang, la grêle, j'ai l'impression d'avoir les dix plaies d'Egypte en face de moi. J'ai surtout l'impression qu'elle a un peu peur d'assumer son rôle de cheffe de groupe. Au final, je

comprends que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soit très fougueux et difficile à contenir, mais c'est aussi le rôle du ou de la chef-fe de groupe de répartir les rôles et de donner la parole à l'un ou l'autre de ses membres. Ce ne sera pas un problème si les gens travaillent en bonne intelligence.

On a entendu les différentes critiques qu'il y avait eu en première lecture, que ce soit par le député Dafflon ou le député Mesot. On a regardé avec l'administration, pour ne pas mettre trop de pression sur l'administration, de mettre au mardi précédent le délai pour déposer l'instrument et donc à ce moment-là on estime que c'est quelque chose qui est un ajout clair pour nos débats et notre dialogue. Afin de garantir cette qualité du dialogue avec l'exécutif, je vous prie d'accepter cet amendement.

**Gaillard Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je vois que les gens ont beaucoup d'interpellations, de questions, parce qu'ils veulent avoir des contacts avec l'exécutif.

Je vous propose ma solution. Quand j'ai une question, je téléphone au conseiller d'Etat et je l'invite à manger. Cela ne prend pas le temps de mes collègues et cela va beaucoup mieux. Je refuserai donc cet amendement.

**Berset Solange** (*PS/SP, SC*). Trêve de remarques et de plaisanteries.

La commission avait largement discuté de savoir si elle allait réintroduire ou non la question orale. C'est cela qui avait été accepté à l'article 78a en première lecture. Ici, les auteurs de l'amendement reviennent avec une autre forme d'instrument, qui s'appelle l'interpellation. La commission n'en a pas discuté. La commission vous proposait de ne pas introduire de nouveaux instruments. Je ne peux pas prendre d'autres décisions que de vous demander de suivre la proposition initiale de la commission.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**. J'aimerais tout d'abord vous dire qu'effectivement nous sommes à disposition. D'ailleurs, si quelqu'un devait ne pas avoir mon numéro de téléphone, c'est volontiers que je le lui donne.

Je vous rappelle tout d'abord que le Conseil d'Etat s'était opposé à l'introduction de ce nouvel instrument parlementaire, principalement en raison de la charge de travail que cela générera auprès de l'administration cantonale de manière urgente. D'autre part, le manque de temps pour avoir une réponse concertée, consolidée avec des investigations et des échanges suffisants.

Je confirme qu'il y a une explosion du nombre d'instruments parlementaires, une augmentation de plus de 50% durant les dernières années, ce qui constitue une charge de travail énorme. L'expérience faite à la Confédération ou dans les autres cantons qui pratiquent cet instrument ne va pas vers une diminution du nombre d'instruments parlementaires. Le Conseil d'Etat est là relativement sceptique.

Sur le fait que le Conseil d'Etat doit répondre de manière brève, je me demande lequel d'entre nous sera le plus courageux pour répondre une fois par oui ou par non.

> Au vote, la proposition de MM. Wüthrich et Kubski, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 50 voix contre 49 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de MM. Wüthrich et Kubski: Total 49*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte)

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Total 50*

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick

(GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

*Se sont abstenus: Total 2*

Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 60 al. 1, 2a et 5*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Pour l'article 60, il s'agit de modifier l'alinéa 5, comme cela a été fait en première lecture, en précisant que les commissions spécialisées disposeront également du droit de demander le classement d'un instrument parlementaire caduc. On remplace simplement la commission thématique par la commission spécialisée.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 61 al. 3 à art. 78a al. 1*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 78b*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Vous avez accepté la question orale à l'article 78b en première lecture par 51 voix contre 46.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Ce vote portera in fine sur la même question, formulée différemment, que celui qui vient d'avoir lieu à l'article 59 al. 1a.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'ai pensé qu'en refusant l'interpellation, on supprimerait implicitement la question orale introduite en première lecture. Mais formellement il faudrait déposer un amendement. Est-ce que je peux vous annoncer que j'en dépose un par écrit et vous le remettrai dans les 30 secondes, M. le Président? Sur le fond, les arguments sont exactement les mêmes que pour le vote précédent, donc le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux refuse cette question orale.

**Marmier Bruno** (VEA/GB, SC). Je voulais juste interpeler notre collègue M. Bertrand Gaillard. On a bien compris qu'il va au restaurant avec les conseillers d'Etat parce qu'il a des questions, je le fais aussi, mais les questions... (rires) les questions... Je dispose du numéro de téléphone portable du conseiller d'Etat Castella, mais les questions qu'on pose ici dans le Parlement, peut-être qu'elles intéressent les médias et peut-être qu'elles intéressent aussi – les réponses, pas les questions – l'ensemble de nos concitoyens et c'est le but d'un Parlement. Je suis tout à fait favorable à ces interpellations et je pense que c'est l'essence même du Parlement de pouvoir poser des questions à l'autorité, des questions d'actualité immédiate. Cela se passe très bien au niveau communal et il n'y a pas besoin de consulter tous les chefs de services pour répondre à ce genre de questions, donc je vous invite à maintenir cette possibilité et je vous remercie.

**Roulin Daphné** (VEA/GB, GL). C'est pour revenir sur votre affirmation qui partait du principe que si nous avons refusé l'interpellation tout à l'heure, ça veut dire qu'on refuse également la question. C'est deux articles différents, c'est des formulations différentes, donc on ne peut pas partir du principe que si on a refusé avant on refuse également maintenant. C'est également quelque chose qui doit être voté et notre vote précédent ne vaut pas décision dans ce cas-ci.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). C'est la version de la première lecture, améliorée avec la question du... en plus, ce n'est pas la bonne version parce qu'on a... Je suis désolé, ce n'est pas la bonne version. On a redéposé à la fin de la session précédente

le même texte, sauf que le vendredi est remplacé par le mardi. Et ça, je suis certain de l'avoir déposé au Secrétariat. C'est très perturbant, je suis désolé.

**Président du Grand Conseil.** L'article 78b a été introduit en première lecture à la suite d'un amendement déposé par les députés Kubski et Wüthrich.

M<sup>me</sup> de Weck vient de déposer un amendement demandant la suppression de ce nouvel article.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Excusez-moi, j'ai cru que nous voterions également sur l'amendement que j'avais déposé en septembre à l'issue de la première lecture.

Quant à celui que vient de déposer ma collègue de Weck, je vous prie, pour favoriser ce dialogue avec les autorités, de le refuser et de confirmer ainsi la volonté de ce Grand Conseil en première lecture. Je crois que c'est quand même quelque chose, un petit plus. Je suis conscient que tout changement est un risque, mais là, c'est un changement qui est de petite envergure, qui peut vraiment amener un peu d'animation et puis lutter un peu contre nos mardis après-midi souvent soporifiques – pensez aussi au public qui est là.

**Wüthrich Peter** (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Ce n'est pas une accusation mais il y a un peu une confusion. Maintenant on remet quand même cet article 78-là. On n'aura pas la deuxième lecture de l'autre article? Alors non, Madame de Weck, on refuse, évidemment sans vous développer encore une fois toute l'argumentation. Ce qui m'étonne dans cet amendement, c'est qu'on veuille refuser un droit au Parlement, ça ne va pas. Un Parlement est là pour parler. On ne peut pas supprimer les questions. Sinon, si on va jusqu'au bout de la logique, on peut supprimer le Parlement. Evidemment, la variante qui était votée en première lecture, c'est la variante allégée de ce qu'on voulait proposer avec l'interpellation, alors évidemment, sans encore une fois développer toute l'argumentation, avec Grégoire Kubski on soutient cette question orale, qui ne peut à mon avis qu'améliorer la communication entre l'exécutif et le législatif, puisque c'est aussi une opportunité pour l'exécutif. L'exécutif peut réagir à des actualités, peut expliquer brièvement quelque chose qui préoccupe le gouvernement et je soutiens qu'une question orale peut aussi éviter une question écrite, ça, c'est indéniable. Et encore, pour M<sup>me</sup> de Weck, le terme "gripper le Parlement", en faisant allusion à la Confédération et au Parlement vaudois, c'est un peu tiré par les cheveux. Le Parlement fédéral, le Parlement vaudois n'est pas grippé en raison des *Fragestunde* ou des questions orales.

**Thalman-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Er ist in der Tat etwas konfus, dieser Moment. Wir haben nicht den Änderungsantrag von Herrn Kubski, den wir in der ersten Lesung angenommen haben, vor Augen. Es wäre wirklich sinnvoll, wenn wir den noch einblenden könnten, damit wir uns wirklich eine Meinung bilden könnten und auch wenn Herr Kubski diesen Antrag vielleicht noch einmal kurz erläutern könnte. Er ist ja handschriftlich geschrieben, ich habe ihn jetzt nicht gelesen. Ich würde dies als sinnvoll erachten.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Je crois évidemment qu'il est extrêmement exagéré de parler de dysfonctionnement, de grippage du Parlement. M<sup>me</sup> de Weck est peut-être trop jeune députée pour avoir connu ça, mais nous avons eu l'heure des questions au Parlement fribourgeois il y a un certain nombre d'années et je peux vous garantir que cette heure des questions était une heure extrêmement riche, parce qu'elle permettait effectivement de traiter de sujets d'actualité et de ne pas devoir attendre un délai de réponse à une question écrite de plusieurs mois. Elle permettait de montrer qu'on se préoccupe d'une situation qui peut évoluer rapidement et elle permettait surtout au Conseil d'Etat de répondre et de pouvoir dire: "Nous avons bien pris acte de votre question, c'est un sujet qui nous préoccupe déjà et d'ailleurs voilà où nous en sommes par rapport à la résolution de cette question." Donc, c'était un instrument complètement différent des instruments qui prennent du temps, c'était un enrichissement du dialogue entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et ça permettait au Grand Conseil d'être au fait de l'actualité et au fait de ce qu'entreprenait d'une manière très dynamique le Conseil d'Etat. Donc, c'est un excellent instrument et je vous demande vraiment de le soutenir et de confirmer le résultat de la première lecture.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). C'est un amendement qu'on avait déposé au Secrétariat à la fin de la dernière session. Je vous le lis:

«Article 78b (nouveau) al.1: Lors de chaque session, chaque groupe parlementaire a la possibilité de poser un question par oral au Conseil d'Etat, qui y répond directement.

Al. 2: Les questions orales sont transmises par écrit au Conseil d'Etat jusqu'au mardi précédant la session pour qu'il puisse préparer sa réponse.»

En soi, c'est vraiment la version de la première lecture mais avec deux modifications. La première, c'est de passer du vendredi au mardi, comme on en avait discuté en plénum, c'est pour laisser plus de temps à l'administration pour préparer la réponse. Deuxième modification: nous proposons de dire «lors de chaque session» et non pas «au début de chaque session» pour laisser la possibilité au Conseil d'Etat, si ça ne l'arrange pas d'être présent mardi, de répondre aux questions mercredi, jeudi ou vendredi. Cela laisser un petit peu plus de souplesse pour l'organisation.

Du coup, c'est vraiment la confirmation du résultat de la première lecture que nous vous proposons, avec ces deux petites améliorations.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'ai une demande de clarification. Cet amendement, c'est un nouvel amendement en fait. Donc, il faudra opposer les deux amendements. Je suis un petit peu étonnée de cette discussion, parce que l'on sait que, suite à l'acceptation de l'amendement en première lecture, il y a eu des discussions avec le gouvernement parce l'Office de législation s'est rendu compte que ce nouvel instrument ne pouvait pas s'intégrer comme tel dans la législation. C'est la raison pour laquelle on est arrivé avec le nouvel amendement refusé tout à l'heure, lequel aurait modifié les articles 59, 60 et 78. Donc, ce que vous vouliez – et soyez corrects, honnêtes dans votre démarche – ce que vous vouliez, c'était que l'amendement sur lequel nous avons voté remplace l'article 78b. Et maintenant qu'on doit revoter sur l'article 78, je trouve que c'est exagéré, puisque c'était l'article 59 al. 1a que vous vouliez. La preuve, si on avait accepté l'amendement précédent, vous auriez retiré cette modification à l'article 78b. Donc, ce n'est pas tout à fait correct de nous faire rediscuter là-dessus. Mais enfin, on va revoter, on est démocrates.

J'aimerais juste répondre à M. Benoît Rey, quand il parle de la richesse des débats qui ont existé lorsqu'il y avait des questions orales, alors il faut croire que les débats étaient tellement riches que les gens en ont eu une indigestion, puisqu'on a supprimé cet instrument. Donc, je dis, évitons l'indigestion et puis refusons cet amendement.

**Altermatt Bernhard** (Le Centre/Die Mitte, FV). Je ne voulais pas prendre la parole, mais je le fais quand même, pas parce que ce débat me passionne particulièrement. C'est une preuve de qualité de notre débat démocratique, mais nous devons quand même nous rendre compte que tous les yeux de tous les médias sont actuellement tournés sur nous à distance, non pas parce que c'est intéressant maintenant, mais parce qu'il y a le rapport sur les médias tout à l'heure. Alors faisons preuve d'un peu de systématique. Je souris un tout petit peu quand on formule des choses comme «la question orale est transmise par écrit au Conseil d'Etat». On voit là-dedans l'absurdité de tout cet exercice. À mon humble avis, et il est confirmé par dix ans d'expérience au Conseil général de la Ville de Fribourg, ces instruments sont:

- > employés pour la tribune,
- > déposés pour "s'amuser" entre parlementaires, ou
- > traités *in fine* comme des questions écrites.

Alors, continuons à utiliser cet instrument que nous avons déjà, continuons à prendre contact directement avec les responsables de notre gouvernement si nous avons une question, mais n'ajoutons pas un instrument qui rallonge les séances et qui finalement n'ajoute pas grand-chose d'autre.

**Marmier Bruno** (VEA/GB, SC). Je ne veux pas prolonger, mais j'aimerais réagir au risque d'indigestion pour le Parlement. Je crois que la proposition est parfaitement mesurée, puisqu'elle a limité l'usage de l'instrument à une question par groupe, donc il semble que nous sommes assez protégés contre les indigestions avec cette mesure médicamenteuse.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Juste pour répondre, puisque j'ai été interpellé: par rapport aux sarcasmes du député Altermatt, alors je n'ai certes pas la qualité de sa plume, mais ça a le mérite au moins d'être clair de cette manière-là. Par rapport au conseil général de Fribourg, je comprends bien que la qualité des débats à Fribourg est un peu problématique, j'ai l'impression qu'on est un peu plus civilisés dans cet hémicycle qu'au niveau du Conseil général de Fribourg. (Rires.)

Par rapport aux critiques de M<sup>me</sup> de Weck, il y a juste peut-être une clarification à apporter. Vous nous dites que cet amendement tel qu'il est là ne pouvait pas s'intégrer dans le *corpus* de la loi. Je serai totalement honnête avec vous, si on regarde l'amendement déposé concernant l'article 59 et d'autres articles, c'était proposé dans le seul but d'une meilleure intégration systématique. Pour ce qui est du fond, la seule chose qui change entre l'un et l'autre, c'est le titre, question orale ou interpellation. C'était la volonté des services de l'administration pour éviter qu'il y ait des confusions à ce sujet. La formulation qui vous est proposée ici permet d'avoir quelque chose de léger et il n'y a honnêtement pas d'autre élément à dire. Je vous remercie de soutenir cette proposition.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Merci à tous les intervenants. Cette discussion montre qu'il y a des passions fort diverses dans le Parlement et que chacun peut, heureusement, s'exprimer en toute liberté. Je vous l'ai dit en préambule, dans le cadre de la commission et du groupe de travail, nous avons beaucoup échangé pour savoir si nous réintroduirions ou non cette question orale, concept que les plus anciens ici ont connu et puis la décision de la commission a été que non. Donc, maintenant, on n'en a pas rediscuté, donc je vous demande de soutenir le projet de la commission tel qu'il vous a été soumis.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Je vais essayer de ne pas apporter plus de confusion. Effectivement, la modification qui a été proposée au niveau de l'article 59, c'était prévu en remplacement de la proposition qui est ici à l'affiche, parce qu'elle a été travaillée avec l'administration. Je confirme les propos de M. Kubski. Maintenant, on a un amendement qui est affiché et qui n'est pas le même que lors de la première lecture, j'aimerais simplement vous

rendre attentifs au fait que, je crois que c'était pas combattu, par les discussions qui ont suivi on a déplacé le délai de dépôt au mardi plutôt qu'au vendredi précédant la session, notamment pour éviter de surcharger l'administration cantonale pendant le week-end et je vous remercie, d'appliquer d'ores et déjà ce qu'on voit à l'écran, donc le mardi. Mais sur le principe, le Conseil d'Etat est opposé à l'instrument proposé.

> Au vote, la proposition de M<sup>me</sup> de Weck (i.e.: supprimer l'article), opposée à la nouvelle proposition de MM. Kubski et Wüthrich, est acceptée par 56 voix contre 45 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de MM. Kubski et Wüthrich: Total 45*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP)

*Ont voté en faveur de la proposition de M<sup>me</sup> de Weck: Total 56*

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

> Modifié selon la proposition de M<sup>me</sup> de Weck (l'article est supprimé).

*Art. 80 al. 4 et art. 186 al. 1*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Intitulé de section après art. 188 et art. 188a*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 191 al. 1, 1a et 2 et art. 200*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 200a*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Art. 200b*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Suite à la suppression des commissions thématiques, il y a lieu d'adapter l'alinéa 2 de cette disposition transitoire, alinéa dont je vous donne ici la nouvelle teneur: «L'ancien droit est également applicable aux commissions permanentes s'agissant de leur dénomination, de leurs missions et de la nomination de leurs membres tant que le Grand Conseil n'a pas effectué les actions énumérées à l'article 200a al. 1 let. a et b.»

> Modifié selon la proposition de M<sup>me</sup> la Rapporteuse.

*Art. 209 al. 2*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

*Annexe A1 – art. 3 al. 1*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : 1. Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

*Art. 106 al. 6 à art. 110a al. 1*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : 2. Loi sur le droit de pétition

*Art. 5 al. 3, 4 et 5*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : 3. Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : 4. Loi d'application du code pénal (LACP)

*Art. 7 al. 2 et 3*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### Troisième lecture

*Art. 10 al. 2 et 3*

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (i.e.: modification selon la nouvelle proposition de M<sup>me</sup> de Weck et de M. Mesot), opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 76 voix contre 17 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture: Total 76*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Fattebert

David (GL,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Total 17*

Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP)

*Art. 78b*

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (i.e.: suppression de l'article), opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 55 voix contre 44 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture: Total 55*

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Total 44*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC /

SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP)

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 97 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

### *Ont voté Oui: Total 97*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

### *A voté Non: Total 1*

Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP)

### *S'est abstenu: Total 1*

Mauron Pierre (GR,PS / SP)

---

## Rapport 2022-DEE-51

### Etat des lieux actuel des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir (Rapport sur postulat 2021-GC-16)

---

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**  
Rapport/message: **05.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2886)**

---

#### Discussion

**Kubski Grégoire (PS/SP, GR).** Je n'ai pas de lien d'intérêt sur cet objet mis à part le fait que je suis co-auteur du postulat. Monsieur le Conseiller d'Etat, dans votre rapport, les paradoxes volent en escadrille. Il est essentiel de le mentionner, car je vais prendre un certain temps à détailler ces paradoxes.

Premièrement, je les soulèverai. Deuxièmement, je vous dirai que le postulat frappe à côté de notre demande. Enfin, j'évoquerai brièvement les perspectives. Dans votre postulat, Monsieur le Conseiller d'Etat, vous aboutissez à un triple paradoxe. Vous affirmez votre attachement à la diversité médiatique, à sa contribution indispensable au débat démocratique. Vous n'êtes pas seulement conscients mais entièrement conscients du contexte financier difficile dans lequel se trouve la presse. Vous estimez qu'il est d'intérêt public d'avoir une presse qui traite les affaires locales, mais vous ne proposez rien si ce n'est une table ronde. J'ai l'impression que la table ronde est une mesure à la mode pour le Conseil d'Etat, lorsqu'il ne sait que faire et qu'il veut montrer qu'il fait quelque chose. Pour les religions, nous organisons une table ronde, pour les médias, de même. Dès que l'on veut montrer que l'on intervient, on organise une table ronde. C'est un placebo.

Deuxièmement, d'une part, vous établissez l'absence de base légale ou constitutionnelle pour le soutien à la presse et, d'autre part, vous listez tous les soutiens que vous avez prodigués durant le plan Covid.

Troisièmement, vous estimez, d'une part, qu'une aide structurelle mettrait en danger la liberté rédactionnelle et, d'autre part, vous écarterez d'un revers de la main, et le mot est faible, en un demi-paragraphe, l'idée de la fondation qui permettrait de préserver cette liberté rédactionnelle. En ce qui concerne le rapport, je suis vraiment déçu et en particulier parce qu'il ne répond pas à la demande. J'ai relu notre postulat, déposé par moi-même et l'éminent député Rey, dans lequel il est expressément dit: « Il y a lieu d'étudier sans tabou dans le cadre de cette étude les diverses aides étatiques envisageables, tant pour la presse écrite que pour les autres médias. » Sauf que dans la deuxième partie de votre réponse vous dites que le Conseil d'Etat n'entre pas en matière sur une aide structurelle. Entre nous, je me contrefiche un peu de ce que pense le Conseil d'Etat sur ces aides étatiques. Nous avons demandé, dans le postulat, qu'une étude approfondie des différentes pistes envisageables soit réalisée et non pas de savoir quelle est la position du Conseil d'Etat. J'aurais donc décemment attendu du Conseil d'Etat qu'il réponde à notre demande d'approfondir ces éléments. Il y a énormément d'études là-dessus, de papiers universitaires, que nous avons d'ailleurs transmis et qui ne sont mêmes pas cités. Je suis très déçu du contenu de ce rapport, qui ne répond pas à notre demande. Cela est une marque de mépris vis-à-vis du Grand Conseil, qui demande à la quasi-unanimité ou, sauf erreur, à l'unanimité, la prise en considération de ce postulat. Voici pour les perspectives. Ce serait chouette et constructif que l'entier des partis se déclarent ou non favorables à une aide structurelle ou s'expriment sur les différentes possibilités sur lesquelles on pourrait entrer en matière pour qu'on puisse voir ce qui serait envisageable pour la suite. Je demande donc aux intervenants des différents partis de s'exprimer clairement. Nous, parti socialiste, sommes ouverts à une aide structurelle comme à une fondation pour aider la presse. A voir ce qui est possible et envisageable. Je crois que l'information est un bien commun, essentiel, qui a une certaine valeur. Il y a un service public prodigué par les médias. Qui s'intéressera à l'assemblée communale d'Albeuve ou à celle du Lac-Noir s'il n'y a pas les médias pour le faire? J'aurais quand même une question de fond à poser au Conseil d'Etat, qui nous dit ne pas vouloir faire de politique sectorielle. Cependant, il le fait pour l'agriculture et le tourisme. Qu'est-ce qui justifie cela alors qu'il y a un intérêt public à avoir ces médias?

Le parti socialiste prend note, avec une certaine amertume, je ne vous le cache pas, de ce postulat. Nous serons ouverts et attentifs aux diverses réactions des partis pour intervenir par le biais d'instruments parlementaires pour trouver des majorités pour une aide structurelle qui permettrait de garantir ce service public.

**de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV).** Ce postulat demandait deux choses: un inventaire des médias fribourgeois, leurs sources de financement et leur modèle économique et quelles pistes sont ouvertes pour pérenniser l'offre médiatique diversifiée et de qualité existant au plan régional. Pour la première question, le rapport rappelle les temps difficiles que vivent les médias à cause des baisses de rentrées publicitaires, soit entre 20 et 30%. Par contre, il ne donne pas de détail sur leur situation financière, par exemple les chiffres exacts des abonnements et des ventes, les financements par la publicité, quel pourcentage par rapport aux autres sources ou d'autres entrées financières. Beaucoup d'autres questions ne trouvent pas de réponses. Les propriétaires financent-ils leurs titres par d'autres canaux? Ont-ils les moyens pour financer leurs journaux?

Les actionnaires reçoivent-ils des dividendes? Quel est leur modèle économique? Cela était expressément demandé dans ce postulat. Quant à la deuxième question, le rapport énumère bien les divers mécanismes d'aide mis en place par les cantons ou les villes. Mais, comme l'a relevé mon collègue Kubski, ses auteurs n'ont pas évalué les bénéfices et les défauts des mesures mises en place par d'autres. Ce rapport rappelle très succinctement le rôle essentiel que doit jouer la presse dans la démocratie. Pas un mot sur la vraie valeur de la presse qui justifie la garantie constitutionnelle de sa liberté, à savoir la recherche de l'information, recherche des faits et cela dans un souci d'information indépendante, même si cette information ne fait pas plaisir aux autorités. Il n'indique pas comment l'indépendance de l'information est assurée dans nos médias. La valeur de la presse est aussi la valeur de sa diversité. L'Etat a la responsabilité que la presse puisse jouer son rôle d'information et assurer sa diversité. Sans des moyens suffisants, il y a le risque que des journaux soient rachetés par des particuliers ou de grands groupes pour les transformer en médias propagandistes. Un soutien étatique n'entre toutefois en ligne de compte que s'il a pour but d'assurer la liberté, l'indépendance et la diversité. Le Conseil d'Etat se positionne contre un soutien structurel, estimant que cela relève du niveau fédéral et que cela pourrait être problématique en raison de la proximité des acteurs et pourrait porter atteinte à la liberté de la presse. Il fait deux propositions, la table ronde et l'innovation. Pour le groupe PLR-PVL, une aide directe ne doit pas être d'emblée exclue. Même si en votation fédérale l'aide fédérale à la presse a été refusée, nous estimons que le débat n'est pas fini, car toute la presse écrite traverse des temps difficiles. Il serait logique que la redevance fédérale soit étendue à la presse écrite. L'option d'une fondation aurait dû être examinée dans le détail. Quels en sont les risques et les points positifs? Mais toute aide doit être conditionnée à une transparence totale de la part du média demandeur: comptabilité, organisation, indépendance face aux actionnaires, charte éthique. Cette aide devrait être donnée pour des projets innovants, qui renforcent l'activité de recherche des informations et d'enquête et qui soutiennent notre démocratie dans sa diversité. En conclusion, ce rapport est trop descriptif et manque d'esprit de prospection. La presse a besoin d'aide, mais elle doit se réformer. Ses défis sont énormes, mais elle doit y faire face en innovant et toujours dans le but d'assurer son indépendance, sa qualité et sa diversité. L'Etat devrait donc examiner si et comment venir en soutien. C'est ainsi que le groupe PLR-PVL prend acte de ce rapport.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). En complément de ce que vous a dit le député Kubski pour ce rapport et au bien qu'il en pensait, j'aurais une analyse légèrement différenciée, presque plus gentille. Sous le couvert d'un bel état des lieux, correct, nous arrivons à la fin du document, au chiffre 4, qui présente la position du Conseil d'Etat et les pistes d'action. C'est comme si vous lisez un jugement où vous êtes sûrs que votre client est acquitté et en réalité, il est condamné. Les conclusions du Conseil d'Etat ne vont pas du tout avec le reste du texte. On nous donne comme piste d'action la promotion d'innovations. Là, tous les députés ont plutôt des idées en tête que des souvenirs concrets. On nous parle de médias et de citoyenneté. On dit que l'école assume ce rôle. Cela est donc suffisant. Nous parlons de table ronde. Selon moi, table ronde signifie, sous la plume du Conseil d'Etat, lorsqu'il s'agit de mener un dialogue et d'analyser les enjeux de la politique des médias, la création d'un deuxième mur des lamentations. Je me demande même qui va se lamenter le plus, les représentants de la presse ou le Conseil d'Etat. Lorsque l'on parle de soutiens à l'ATS, cela ne répond pas non plus au besoin régional. Il faut mettre en œuvre une fondation, une aide structurelle ou épisodique comme pendant le Covid mais la main au porte-monnaie devra être mise. Quel est le rôle des médias? A l'instar de ce que disait Madame de Weck effectivement, le quatrième pouvoir existe. Toute démocratie n'est pas crédible sans les médias, sans une presse forte. Sans presse, sans médias, il n'y a tout simplement pas de démocratie. Hormis ce que disait Madame de Weck pour le journalisme d'investigation, il y a un devoir d'information également. Qui relaie nos débats et les décisions du Conseil d'Etat? La Gruyère, La Liberté, les FN, Radio Fribourg, La Télé. Trouvons-nous une trace de ces débats dans le Blick, le 20 Minutes ou le Matin dimanche? Non. A la RTS, nous ne sommes pas les cantons de Genève ou de Vaud. Nous avons droit, chaque année, à la désalpe de Charmey, aux pleureuses de Romont et, si un journaliste arrive à convaincre sa rédaction, peut-être à l'un ou l'autre sujet par mois, mais cela ne va pas au-delà. Sans médias cantonaux, il n'y a plus de presse et d'informations cantonales données.

Un autre élément est le principe de gouvernance. Les communes, les préfets, les associations de communes, le canton utilisent les médias comme vecteurs de gouvernance pour faire passer leurs informations. Sans ces médias cantonaux, ils ne pourraient pas gouverner de la même manière. Ils ne pourraient pas informer sur une gare à Bulle, sur une mesure pour le climat ou l'investissement fait. Sans les médias cantonaux, ces informations ne passeraient pas. Je vous assure, vous pouvez demander aux représentants de la presse, il y a beaucoup plus de lecteurs de la page des sports ou des avis mortuaires, mais des informations d'ordre politique sont données et elles jouent un rôle de gouvernance essentiel. Il est absolument primordial de mettre la main au porte-monnaie. D'ailleurs, 57% des Fribourgeois l'ont voulu le 13 février dernier, tous les districts ont voté en faveur, à l'exception du Lac, qui l'a refusée à 49% contre 51%. Tous les districts en voulaient et, lorsqu'il y avait un gouvernement moins frileux, plus ambitieux, en 2014, il y a eu le Groupe E la BCF qui sont entrés au capital-actions du groupe Saint-Paul à hauteur de 33%. Des mesures ont déjà été prises. Il faut continuer. Vous avez le choix de la forme, Monsieur le Représentant du Conseil d'Etat. Il faut choisir ce qui convient le mieux. Mais il est de notre devoir de faire quelque chose, devoir d'ailleurs que les députés du Sud avaient assumé au début de l'année lorsqu'il s'agissait de garantir l'indépendance rédactionnelle de La Gruyère vis-à-vis de La Liberté. Nous demandons beaucoup aux médias, on les utilise.

Ils font en sorte qu'ils existent et qu'ils puissent continuer. Que ce soit une aide structurelle, spontanée, sous la forme que vous voulez, il faudra mettre la main au porte-monnaie. Nous vous demandons ce jour d'esquisser des pistes à défaut de quoi nous reviendrons par le biais d'autres instruments.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Die Fraktion Die Mitte hat den Bericht zur Zukunft der Freiburger Medien mit Interesse zur Kenntnis genommen. Der Bericht und das zugrunde liegende Postulat wie auch die Motion, über die wir im Anschluss abstimmen werden, sind eine Folge der Ablehnung der nationalen Strategie zur Medienförderung, die im Februar der Schweizerischen Stimmbevölkerung vorgelegt wurde.

Comme le rapport le met très bien en avant, notre canton peut se targuer d'avoir une offre et un paysage médiatiques très bien développés. Fribourg héberge deux quotidiens et plusieurs journaux dans les deux langues, une radio bilingue à deux fréquences, une rédaction télévisuelle, un bureau régional de la RTS, un correspondant permanent de SRF ainsi que des médias digitaux divers. Cette diversité, mes chers collègues, est une grande chance pour la vie sociale, culturelle, économique et politique du canton et de ses régions limitrophes.

Es gibt wenige Regionen in unserem Land, die über eine so vielfältige Medienlandschaft verfügen, und ich kann Ihnen versichern, dass die positiven Auswirkungen ebenso reichhaltig sind.

Meine Eltern wohnen seit einigen Jahren in der Stadt Solothurn und beneiden uns täglich um die regionale und lokale Berichterstattung in Freiburg, während bei ihnen dieselbe Berichterstattung von Aarau aus gesteuert wird. Solothurn, ein vergleichbar grosser Kanton mit einer lebendigen Hauptstadt, und solothurnische Themen bleiben so regelmässig unter dem Radar.

Quant à la demande spécifique d'une aide cantonale aux médias, nous regrettons que le rapport ne mette pas l'accent sur certaines activités et projets que les entreprises concernées développent déjà à l'heure actuelle et qu'elles pourraient renforcer utilement. Cette lacune du rapport est aussi attribuable à un manque de clarté au sein des médias, de ce qui constitue le fameux service public médiatique, à un manque de clarté sur la manière de définir des prestations qui pourraient être qualifiées comme telle, à un manque de clarté sur la manière de quantifier les efforts fournis et, très important, à un manque de clarté sur ce qu'on voudrait bien voir qualifié, quantifié et soutenu comme service public avec toutes les conséquences que cela implique en matière d'indépendance, de contrôle et de surveillance.

Die Freiburger Medien tragen als vierte Gewalt zu einer lebendigen Demokratie und dynamischen Gesellschaft bei. Sie setzen bereits heute aus eigenem unternehmerischem Interesse innovative Projekte um, von denen ich hier einige aus der Tagespresse erwähnen möchte. Ich denke beispielsweise an die Programme ZiSch und ZiG, Zeitung in der Schule und Zeitung im Gymnasium, der Freiburger Nachrichten. Oder an die «Page jeunes» der Liberté. Ich denke an die Aboreduktion der Liberté für Studierende oder an die kostenlose Grossauflage der Freiburger Nachrichten, die jeden Donnerstag in Deutschfreiburg und darüber hinaus an alle Haushalte verteilt wird.

D'autres initiatives et efforts mais aussi des besoins sont à citer dans le domaine du développement du numérique, ce qu'on appelle, en bon anglais fédéral *die crossmedialen Angebote*. Tous les médias y ont consenti des investissements conséquents, chacun à sa manière. Une autre particularité du paysage médiatique fribourgeois concerne le bilinguisme, où certaines entreprises fournissent déjà un effort appréciable. Ce dernier peut être soutenu par des aides cantonales et fédérales, qui, sans aucun doute, méritent d'être renforcées.

Weitere Bereiche, die zu prüfen wären, sind die Kooperation der Freiburger Medien mit der Universität und den kantonalen Hochschulen bei der Ausbildung des journalistischen Nachwuchses, bestehende Berührungspunkte bei der reinen Informationsaktivität des Staats und der Medien oder die Zusammenlegung von Ressourcen für investigativen Journalismus zu regionalen Themen.

Sehr verehrte Damen und Herren, ich will nicht die Reflexionen der verantwortlichen Unternehmen vorwegnehmen. Die Fraktion Die Mitte begrüsst den begonnenen Prozess, sei dies in Form eines runden Tisches oder einer Arbeitsgruppe der Freiburger Medien. Unsere Lektüre des Berichts - und auch dessen, was nicht darin steht -, weist daraufhin, dass wir dringend mehr Klarheit benötigen. Wir brauchen mehr Klarheit darüber, was die kantonalen Medien unter Service public verstehen, wie der Anteil dieser Tätigkeiten qualifiziert und quantifiziert wird, was für Unterstützungen sich die Medien vorstellen können und zu welchen Bedingungen. In diesem Sinne danke ich dem Staatsrat für den Bericht und wünsche gutes Arbeiten an diesem wichtigen Thema.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe SVP/UDC et n'ai aucun intérêt sur ce sujet.

Die diversen Punkte wurden hier im Rat bereits intensiv diskutiert. So haben auch wir den detaillierten Bericht über den Zustand der Freiburger Medien in unserer Fraktion intensiv und kontrovers diskutiert und möchten dem Staatsrat für seine zurückhaltende und doch auch zwischen den Zeilen klare Schlussfolgerung gratulieren.

Diese Analyse zeigt auf, wie vielfältig und differenziert unsere kantonale Medienlandschaft ist, was unter anderem der Zweisprachigkeit, den leidenschaftlich und mit Herzblut arbeitenden Mitarbeitern und konsequenterweise dem wirtschaftlichen Erfolg dieser Unternehmen zu verdanken ist. Denn wäre kein wirtschaftlicher Erfolg da, hätten diese schon längst die Selbstständigkeit aufgegeben und sich in den warmen Schoss eines grossen Medienhauses gelegt.

Mit den getätigten unternehmerischen Massnahmen der Jahre vor Corona zeigten diese Firmen, «ja, wir wollen unabhängig sein und ja, wir wollen erfolgreich sein». Es wurde optimiert und strukturiert, man schaute vorwärts und behauptete sich im rauen wirtschaftlichen Umfeld. Das spürte und spürt die treue Kundschaft, welche diese Medien schätzt, konsumiert und damit auch stützt.

In den letzten beiden schwierigen Jahre ist der Kanton richtigerweise - und im Übrigen auch mit der einstimmigen Unterstützung der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei - in die Lücke gesprungen und hat mit seinen Überbrückungsbeiträgen die wirtschaftlichen Ausfälle, vor allem aus dem Werbebereich, teilweise ausgeglichen und so den wirtschaftlichen Druck etwas wegnehmen können.

Dass nun der Staatsrat sagt, «Halt, Stopp, wir wollen in Ruhe eine Auslegeordnung machen und vorausblickend schauen, wie es weiter geht», der sogenannte runde Tisch, können wir nur unterstützen und ist richtig.

Die bekannten und teilweise historischen Engagements von Seiten des Bunds bleiben ja bestehen. Die Beiträge in - über die ganze Schweiz verteilt - Millionenhöhe werden im Bericht ausführlich beschrieben. Aber auch der Kanton wird weiterhin als Kunde seiner Verantwortung nachkommen. Als Beispiel seien die Stelleninserate genannt, welche er nicht in den Zeitungen inserieren müsste, aber es zur Unterstützung derselben doch tut.

Persönlich möchte ich anfügen, und das vor allem in Bezug auf ein Schreiben der diversen Medien, welches letzte Woche die Runde gemacht hatte: Wenn von diesen gerade vorher von unserer Seite so gelobten und innovativen Firmen die Aussage kommt «un coût qu'un soutien du canton allégerait de manière bienvenue» oder auf Deutsch «die Kosten würden durch eine Unterstützung des Kantons in willkommener Weise gemindert werden können», scheinen die Unterstützungsmassnahmen der letzten beiden Jahre den Unternehmern, oder wohl eher den Managern, etwas die Sinne vernebelt zu haben. Leider müssen die Verantwortlichen wissen, solche Aussage sind das Gegenteil von innovativ oder nachhaltig und geradezu unanständig gegenüber allen anderen Unternehmen, die auf eigenen Beinen stehen müssen und vom Staat nur hören, wenn es um die Bezahlung der Steuern geht. Diese machen auch eine schwere Zeit durch, sei dies wegen Corona, sei dies wegen der aktuellen überhaupt angespannten wirtschaftlichen Lage oder aber auch wegen der digitalen Transformation, welche im Übrigen schon vor über 25 Jahren ein Thema war, also vor über einer Generation.

Bildlich gesagt: «Wer alte Türen öffnet, kann keine neuen Wege gehen.» Die Medienunternehmen haben ihre Innovationskraft und den Willen zur Erneuerung immer wieder bewiesen. Bitte schliessen Sie dort an, bleiben Sie selbstständig und erarbeiten Sie aus Ihren gemachten Gewinnen der letzten Jahre selber neue Märkte. Gute Medienleistungen werden von den Kunden goutiert und gekauft.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir den Bericht zur Kenntnis.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet si ce n'est que je suis un lecteur régulier des journaux fribourgeois. Je parle ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je ferai une intervention moins prosaïque que le rapport qui nous a été soumis. Je viens d'une époque, pas si lointaine mais bien différente de celle-ci, où le journal avait une place majeure dans notre société. A cette époque, très peu d'entre nous étaient déjà cités dans le cahier Région, mais, malgré tout, nous avons, en partie, été éduqués par la lecture assidue des titres aujourd'hui disparus. On buvait des cafés au Plaza en lisant La Tribune, bien que Le Matin l'avait déjà remplacé. Je me souviens d'avoir étudié les actualités au collège en décortiquant au cours d'histoire Le Nouveau Quotidien. Je me souviens de la disparition de La Suisse, que je n'avais pas encore eu le temps de lire. On m'a vanté la qualité éditoriale du Journal de Genève, que je ne lisais pas à l'époque, parce que c'était Genève. Je me souviens de la naissance du Temps en 1998, le trois en un en version quotidienne. Moi qui rêvais alors d'être journaliste, j'ai compris qu'il ne manquerait jamais des sujets, juste des journaux. J'aimais lire L'Hebdo chez le dentiste, L'Illustré chez l'hygiéniste et La Feuille officielle avec un verre d'eau quand l'attente au bar était la seule alternative gratuite pour échanger avec des amis. Il ne reste, de cette époque-là, que Le Temps et La Feuille officielle. Combien de journaux avons-nous déjà perdus à Fribourg ? La Gazette de Fribourg, Le Chroniqueur de Fribourg, Le Journal démocratique fribourgeois, Le Confédéré de Fribourg, Reflets fribourgeois, Fribourg illustré, L'Objectif, Le Fribourgeois, L'Union, Le Narrateur fribourgeois, La Gazette populaire, La Feuille de la Ville de Fribourg, Terres fribourgeoises, Le Paysan fribourgeois, L'Indicateur fribourgeois, Fribourg contact. Que nous reste-t-il aujourd'hui ? Quelques titres qui luttent mais jusqu'à quand ? On aime critiquer nos journaux. Pour la gauche, ils sont trop à droite. Pour mes collègues de droite en revanche, ils sont trop à gauche. Les journaux se sont longtemps défendus d'être plutôt du centre, puis d'être sans parti, en tous cas sans parti pris. C'est pour cela d'ailleurs que celui-ci augmente. L'information, d'où qu'elle vienne, a un coût et nous sommes tous prêts à payer ce prix, le prix de notre service communication.

L'écho des sessions avec nos blazers glissés parcimonieusement entre les photos des Conseillers d'Etat, que nous cherchons avec la même appréhension que nos contemporains dans la page mortuaire. Que serions-nous, certains plus que d'autres, sans le relais médiatique de nos idées multiples et de nos egos uniques dans la presse locale? Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a étudié la réponse du Conseil d'Etat avec attention. Tout au long de la réponse, on y a cru comme à un match de Gottéron contre Berne. Puis, l'issue fut la même. A la lecture, cela me rappelait une phrase de Tchernomyrdine, ancien premier ministre russe qui disait, en parlant de la catastrophe du Koursk: «Nous avons pensé faire pour le mieux mais au final, il s'est avéré qu'on a fait comme d'habitude.» Oui, comme d'habitude, le Conseil d'Etat est frileux lorsqu'il s'agit de prendre des décisions fortes. La demande des postulants était que cet état des lieux débouche sur des pistes possibles pour pérenniser l'offre médiatique diversifiée. Cela aurait pu déboucher sur une loi forte, comme dans le canton de Vaud, mais on a fait comme d'habitude, en se cachant derrière le cadre exigé de la Constitution fribourgeoise. Comme d'habitude, on ne veut pas de politique qui vise à pérenniser l'objet par le subventionnement. On craint le manque d'indépendance, sophisme astucieux pour ne pas délier le crapaud. Mais l'indépendance de qui? Les journaux locaux sont notre service de communication. On préfère peut-être que des multinationales se paient des pages entières pour nous donner leurs informations, que des partis politiques se paient des journaux locaux pour véhiculer leurs idées ou que l'information soit un entrefilet entre la pub et la page people. Cette presse gratuite, d'ailleurs, je n'en veux pas. Nous n'en voulons pas. Dire que les jeunes ne lisent pas les journaux, c'est une interprétation quelque peu discutable. Quel choix ont-ils entre un journal de qualité qui coûte deux cafés à la Mensa et une ineptie journalistique gratuite? gorgée de pub et d'instagrammeurs en jet privé. Elevons le débat et offrons mieux à nos enfants en soutenant la presse régionale, ici et maintenant. Ah non, j'oubliais, on va faire comme d'habitude: une table ronde, en gros un groupe de travail, et on demande aux enseignants de caser l'éducation aux médias, entre le numérique, les langues et les équations à deux inconnues. Comme d'habitude. Bref, les VERT·E·S et allié·e·s ont pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat.

**Müller Chantal** (PS/SP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin im Vorstand der SRG Freiburg und der SRG Bern, Freiburg, Wallis und dort zusätzlich Präsidentin der medienpolitischen Kommission.

Wie schon gesagt, der Bericht zeigt die Lage der Freiburger Medien auf, nicht mehr und nicht weniger. Es ist sehr schade, dass der Bericht nicht mit mehr Innovation glänzt, wie die so vielfältige und kostbare Medienlandschaft unseres Kantons unterstützt werden kann.

Die explorative Analyse im Auftrag der Stiftung Mercator Schweiz über die Unterstützung für den Schweizer Lokaljournalismus, welche im Oktober dieses Jahres publiziert wurde, bietet ein ziemliches Gegenstück zum Bericht. Ich zitiere aus dem Fazit: "Es braucht keine Gesamtlösung, die nur auf einen Schlag umgesetzt werden kann. Stattdessen sollten mehrere Pilotprojekte gestartet werden, die auf unterschiedliche Ansätze setzen, so wird das Risiko verteilt und die Vielfalt etabliert, was zum föderalen System passt. Auf die nationale Politik zu warten, dauert nach dem Nein zum Mediengesetz zu lange. Deshalb sollte der Spiess umgedreht werden. Die in den nächsten Monaten und Jahren lancierten Pilotprojekte werden den Boden für neue, konstruktive Debatten auf nationaler Ebene formen. Dabei haben Stiftungen das Potential, voranzugehen, Prozesse und Akteure anzustossen, sowie über Ressourcen zu unterstützen und dabei ihre eigene Rolle zu finden. Dabei geht es nicht nur darum, zu signalisieren, dass Stiftungen in diesem Feld eine Förderrolle einnehmen, sondern in einem ersten Schritt wohl darum, über aktivierende Massnahmen Aufmerksamkeit und Ressourcen zu wecken. Ausserdem müssen die Stiftungen und die Gesellschaft insgesamt die Kantone in die Pflicht nehmen, sich an diesen Prozessen und an den eigentlichen Förderungsmassnahmen zu beteiligen. Die Krise im Lokaljournalismus betrifft die Kantone sehr konkret, entsprechend ist ein Einbezug dieser politischen Ebene zwingend, um konstruktive und nachhaltige Lösungen entwickeln zu können."

Es ist nun mal leider so in unserem Kanton Freiburg, dass der Staatsrat nicht mal eine Idee unterstützt, über welche wir gleich anschliessend abstimmen werden. Ich hoffe sehr, dass wenigstens Sie hier im Saal innovativen Ideen eine Chance geben und so einen Beitrag leisten, unsere Demokratie weiterhin mit qualitativ hochstehendem Lokaljournalismus zu stützen.

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt à ce sujet. Je m'exprime ici à titre personnel. Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport, qui analyse de manière objective la situation actuelle et dresse des perspectives réalistes. Je peux également suivre ses conclusions quant au rôle de l'Etat dans son soutien aux médias, car, bien qu'ayant signé il y a peu un courrier indiquant mon soutien à la presse locale, je me dois de porter un regard critique sur la situation actuelle. Je suis attaché à la diversité des médias, bien sûr, mais pas à n'importe quel prix.

«Confrontées à des modifications structurelles du marché des médias et des habitudes de consommation de l'information, nos entreprises n'attendent pas leur salut des pouvoirs publics. Elles agissent, s'adaptent et investissent. Mais la transition numérique a un impact durable et un coût qu'un soutien du canton allégerait de manière bienvenue.» Il s'agit là d'un extrait du courrier que nous avons toutes et tous reçu.

Je tiens à rappeler que la transition numérique n'a pas déboulé avant-hier sans crier gare. Elle a débuté il y a un quart de siècle et elle a été royalement ignorée par nos médias. Alors qu'Internet et les réseaux sociaux révolutionnaient la façon dont était diffusée l'information, instantanée, interactive, gratuite, sans filtre, les médias traditionnels ne s'adaptaient pas. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est bien en raison de l'immense retard pris par nos médias pour relever les défis du numérique et parce que nos médias se sont cramponnés à des acquis d'un autre temps: le mythe du papier, des structures internes rigides et un certain dédain pour les réseaux sociaux.

Pour compenser un retard qu'ils ne peuvent plus rattraper seuls, les médias appellent l'Etat à la rescousse: si le lecteur potentiel ne veut plus payer pour un service, pourquoi ne pas l'y forcer, en puisant dans sa poche de contribuable? Car c'est ça, une subvention étatique. Pourtant, subventionner sans s'attaquer aux causes de cette défiance du public envers les médias risque de n'avoir que peu d'impact et de contribuer à alimenter leur rejet par les citoyens. Bien qu'on nous rappelle qu'une majorité des Fribourgeoises et des Fribourgeois ont soutenu des mesures fédérales d'aide à la presse, l'on ne doit pas oublier que plus de 60% des personnes ayant le droit de vote ne se sont même pas déplacées pour donner leur avis, preuve que le sujet ne passionne pas les foules. Nous sommes donc loin, très loin d'un plébiscite populaire en faveur d'un soutien à nos médias. Sans compter que le bilinguisme, évoqué pour justifier des coûts élevés, n'a pas convaincu la minorité alémanique de notre canton, plus sceptique à un soutien fédéral aux médias que les Romands.

A mon sens, la liberté des médias doit passer, à terme, par leur indépendance financière. Nous ne pourrions en effet pas maintenir éternellement en vie des médias qui n'ont plus suffisamment de lecteurs, d'auditeurs ou de téléspectateurs sous prétexte d'un intérêt public prépondérant que seule une minorité, toujours plus étriquée, considère encore comme tel. Il n'est pas adéquat que les contribuables paient pour du contenu diffusé avec des méthodes d'un autre temps ou qui ne les intéressent pas.

Si une aide étatique cantonale était instaurée, elle devrait être limitée dans le temps et couplée à des objectifs clairs et précis, visant l'autonomie financière des médias en question dans les plus brefs délais.

Avant de conclure, je le rappelle encore: la transition numérique a débuté il y a un quart de siècle. Celles et ceux qui ont fermé les yeux durant trop d'années ne peuvent, aujourd'hui, feindre la surprise. Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport.

**Marmier Bruno** (*VEA/GB, SC*). Je voulais réagir à l'intervention de mon préopinant. Quand on nous dit que les médias ont raté le coche, raison pour laquelle ils sont en difficulté, je réponds que nous devons aussi prendre conscience de l'échelle. Si l'on veut des médias totalement indépendants qui se financent par leurs propres moyens, quelle est la taille du bassin du lectorat? La Suisse romande suffit-elle pour avoir un média de qualité? Je ne crois pas. Je ne crois pas qu'à terme nous aurons un seul média. Eventuellement un, si nous avons de la chance, pour toute la Suisse romande. Cela équivaldrait à un quart de page consacré à Fribourg, un quart de page au Jura, une demi-page au canton de Vaud, quelques lignes à la Singine, quand il y aura un peu de place. Il faut donc être conscient de l'échelle. C'est la même chose lorsqu'on a ce débat sur la redevance télévision en Suisse. Avec six millions d'habitants, c'est la région parisienne, c'est une télévision locale que l'on peut se payer, sans support ni soutien, ce qui signifie l'abandon des retransmissions des jeux olympiques, depuis des Maisons suisses à Dieu-sait-où. C'est cela, la réalité. Nous sommes bien trop petits, bien trop divers pour garder la couverture actuelle. Cela ne peut pas fonctionner. Le député Michellod dit qu'on n'a pas innové, qu'on a oublié qu'il fallait faire de l'information gratuite, mais comment faire de l'information gratuite? Comment la financer? Qui la finance? Ceci est la vraie question. Soit nous acceptons un jour d'avoir un seul quotidien pour notre région francophone, soit on souhaite garder une diversité et on trouve des solutions qui ne passeront pas uniquement par la poche du citoyen mais pas non plus par un quotidien unique, qui peut se subvenir à lui-même dans le marché actuel.

**Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Ich fühle mich jetzt hier in dieser Diskussion ein bisschen zurückversetzt in die Diskussionen, die wir schon hatten, auch innerhalb des Kantons, bezüglich dem nationalen Mediengesetz, das ja dann leider eben nicht passiert ist. Dort hatten wir die gleichen Fragen, die wir uns heute wieder stellen: ja, welchen Stellenwert und welche Rolle geben wir unserer Medienlandschaft, auch hier in unserem Kanton? Sind wir bereit, unsere Medien, die Vielfalt, die wir haben, zu einem Teil als Service public zu taxieren oder nicht? Da stellt sich jetzt für uns auch die Frage: sind wir bereit, das hier in diesem Sinne zu taxieren?

Ich möchte kurz eine Geschichte erzählen. Sie trug sich zu im Jahre 2004, also vor bald 20 Jahren, als ich hier zum ersten Mal in den Grossen Rat gekommen bin. Es gab damals eine Einführung vom ehemaligen Staatskanzler René Aebischer selig. Unter Traktandum 3 hat er uns Neuen die Medienlandschaft Freiburg vorgestellt und auf die Wichtigkeit dieser Diversität der Medien im Kanton hingewiesen. Und er hat klar gesagt: «Wenn wir einmal ein Problem haben mit unseren Medien, wenn die nicht mehr da sind oder nicht mehr in der gleichen Form berichten werden, dann haben wir ein Problem. Dann müssen wir das nämlich selber tun vom Kanton aus, und das wird uns sehr viel Geld kosten.»

Gestützt auf meine langjährige Erfahrung kann ich heute sagen: die Rolle der Medien ist extrem wichtig und die Diversität, die wir haben, ist enorm. Ich wurde schon darauf hingewiesen, ein weiteres Argument ist die Zweisprachigkeit in

unserem Kanton. Das möchte ich noch einmal erwähnen. Das ist von ganz besonderer Wichtigkeit. Hier spielen auch die verschiedenen Medien - auch die Print-Medien - eine ganz grosse Rolle. Wir rühmen uns im Kanton Freiburg immer, wie gut wir vernetzt sind. Das bringt uns vorwärts. Die Berner sagen zwar, das ist ein bisschen «söi Häfeli, söi Deckeli», aber die Politik, die Wirtschaft, die Kultur und der Sport in unserem Kanton, das müssen Sie so noch suchen in einem anderen Kanton, wie gut wir vernetzt sind und wie gut wir zusammenarbeiten. Und da spielen unsere Medien eine ganz zentrale Rolle.

Ich bin dafür, dass wir jetzt wirklich die Türe nicht zuschlagen - das ist ja auch nicht die Meinung des Staatsrats - sondern, dass wir weiterfahren und nach Lösungen suchen. Diese sind vielleicht nicht so einfach. Wenn wir heute die Medienvertreter fragen «was wollt Ihr überhaupt?», «wo wollt Ihr Unterstützung?» und dabei sagen «nur Geld verlangen gilt nicht», dann wird die Sache schon ein bisschen schwieriger. Wir müssen das Thema weiterführen. Darum unterstütze ich die Idee dieser Table ronde. Ich denke, das ist eine gute Lösung. Es muss einfach darauf geschaut werden, dass in dieser Arbeitsgruppe - diese Bezeichnung wäre wohl treffender - auch ein Vertreter aus jeder Grossratsfraktion dabei ist, um diese Themen aufzugreifen, denn die Angelegenheit ist relativ komplex.

**Rey Benoît (VEA/GB, FV).** Le rapport faisant suite au postulat déposé par mon éminent collègue Kubski et moi-même a une qualité. Je lui en ai trouvé une, non pas dans son contenu mais dans son effet. Il y a longtemps que dans cette enceinte, nous n'avons pas eu un débat d'une telle qualité, d'une telle richesse, au niveau des apports d'idées, des réflexions poétiques sur la valeur de la presse et des médias. Donc merci, Monsieur le Conseiller, d'avoir, par ce rapport, généré ce débat très riche.

Votre rapport se résume en trois points. Je vais être bref, car tout a été dit: un état des lieux avec quelques imperfections mais qui fait le tour des problématiques, un cri du cœur et une palette des pistes possibles.

Pour ce qui est de l'état des lieux, je souhaiterais quand même relever qu'on voit que d'autres cantons ont trouvé des solutions, notamment le canton de Vaud. Il n'est donc pas utile de renvoyer tout à un vote négatif de la Confédération en février 2022.

En ce qui concerne le cri du cœur, car là, je suis intéressé, il montre l'attachement inébranlable du Conseil d'Etat à la diversité médiatique et c'est la conviction que la situation est difficile. Le cri du cœur se termine par la conclusion immédiate suivante : Nous n'entrons pas en matière sur des aides structurelles. Et là, j'aimerais rebondir un peu sur ce qu'a dit le député Mauron. Nous recevons, depuis un certain nombre d'années, en tant que député, toutes les communications envoyées par le Conseil d'Etat à la presse. En général, cela remplit notre boîte aux lettres le lundi, le mardi et encore d'autres jours de la semaine. Je me suis dit que le canton utilise à bon escient les médias fribourgeois, qui font un travail considérable pour relayer les choses. Je me disais que si bêtement, toutes ces communications du Conseil d'Etat étaient payantes, oh pas chères, quelques francs ou quelques dizaines de francs, pour que les médias les relaient, je crois que nous aurions déjà résolu un bout du problème.

Et puis, je passe au dernier niveau, le plus important, la palette des pistes d'action possibles. Première piste : on laisse faire le niveau suisse, donc il ne se passe rien. Deuxième piste: on renvoie à la Confédération, à la Conférence des directeurs cantonaux, à la CGSO. On laisse faire les autres. On refuse tout abonnement gratuit, zéro, nient. Nous verrons plus tard. On ne va pas accorder de soutien aux agences de presse. Rien! Evidemment, un soutien fiscal n'entre pas en ligne de compte non plus, rien! Créer une fondation, cela ne sert à rien, donc rien! Une proposition est faite: la table ronde. Alors, chers acteurs des médias, chers amis de la table ronde, goûtons si le vin est bon. Malheureusement, il n'y en a pas une goutte.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Vielen Dank für diese animierten Debatten und Wortmeldungen. Wir wissen es und ich glaube, wir sind uns einig, die Zukunft der Freiburger Medien ist ein wichtiges politisches Thema. Die Medien sind ein zentraler Pfeiler des demokratischen und institutionellen Lebens des Kantons, und sie sind auch Träger unserer kantonalen und regionalen Identität.

Le débat d'aujourd'hui a toute son importance, cela a été dit, et je remercie le co-auteur de ce postulat, M. Rey, pour ses propos. Il a toute son importance en particulier dans le contexte créé par le rejet du train de mesures fédérales en faveur des médias en votation populaire en février de cette année. Je rappelle une nouvelle fois que le Conseil d'Etat, ce qui est plutôt exceptionnel, tout comme d'ailleurs la population fribourgeoise, s'est prononcé en faveur de ce projet fédéral, persuadé qu'il est que la presse mérite, je le souligne, un soutien financier supplémentaire par la Confédération. Cela dit, il n'y a pas de solution simple ni de recette toute faite. Cela ressort du débat de ce jour. J'ai pris beaucoup de notes mais je n'ai pas trouvé la solution miracle ce matin, je dois l'admettre. Il n'y a pas de solution simple ni de recette toute faite pour répondre au défi que rencontrent aujourd'hui nos médias régionaux. La transition numérique des médias est un phénomène qui dépasse finalement de loin notre périmètre cantonal, il faut l'admettre. Nous ne pouvons donc pas non plus nous limiter au périmètre cantonal pour évaluer des instruments politiques, j'en suis persuadé. Partant de ce constat, je souhaite poser quelques éléments qui, selon la conviction du Conseil d'Etat, doivent guider notre approche à ce sujet. Premièrement, nous devons mettre tout en œuvre afin de garantir l'indépendance de nos médias régionaux. Cela a aussi été cité par la députée de Weck. Par indépendance, j'entends l'autonomie des médias fribourgeois vis-à-vis des grands groupes qui dominent aujourd'hui le paysage médiatique suisse et qui font courir le risque d'une politique d'uniformisation des contenus. Par rapport à ce point,

nous pouvons dire que cet objectif est atteint, même largement atteint. Je m'explique : les deux principaux éditeurs du canton, le groupe St-Paul et Freiburger Nachrichten sont entièrement en mains fribourgeoises.

Sie wissen es, die Freiburger Nachrichten sind eine reine Publikumsaktiengesellschaft, getragen von der Freiburger Bevölkerung. Ich finde das ein sehr, sehr spannendes Modell.

Parmi les actionnaires du groupe St-Paul, on trouve même deux entreprises appartenant à l'Etat, je vous le rappelle, à savoir Groupe E et la Banque cantonale fribourgeoise. Enfin, les médias regroupés au sein de MEDIAparc, dont notamment Radio Fribourg, sont portés par un entrepreneur fribourgeois.

Zweitens ist natürlich entscheidend, die Vielfalt der Freiburger Medienlandschaft zu erhalten. In unserem zweisprachigen Kanton ist dies von besonderer Bedeutung, das wurde hier mehrmals herausgestrichen. Die verschiedenen Medien geben den Regionen eine Stimme und tragen auch dazu bei, dass ihre unterschiedlichen Blickwinkel Beachtung finden.

Genau diese Medienvielfalt im Kanton ist allerdings nicht gesichert, natürlich auch durch den grossen Kostendruck. Dieser Kostendruck kann in naher Zukunft auch in unserem Kanton zu einem Abbau im redaktionellen Bereich führen. Das wäre natürlich tragisch und das gilt es auch zu verhindern. Und übrigens, meine Damen und Herren: Das war der Hauptgrund unserer Intervention während der Covid-Krise. Wir hatten Zeichen, die darauf hindeuteten, dass es zu einem Abbau während einer so einschneidenden Krise kommen könnte, dass es zu einem Abbau des redaktionellen Bereichs kommen könnte. Darum sahen wir uns auch legitimiert, und wir wurden auch vom Grossen Rat unterstützt, hier eine limitierte Covid-Hilfe einzuführen.

Aufgrund der staatspolitischen Relevanz der Medien ist die Frage "öffentliche Unterstützung" grundsätzlich legitim. Ich glaube, das ist nicht bestritten, allerdings bedarf es einer sorgfältigen Abwägung, wie und natürlich auch auf welcher Stufe dies am effizientesten erfolgt.

Cela m'amène donc à mon troisième point: quel est le rôle du canton en matière de politique des médias? Le Conseil d'Etat attache beaucoup d'importance à la pérennité du paysage médiatique fribourgeois. Il l'a montré à plusieurs reprises de façon très concrète. Fribourg est notamment le seul canton qui soit intervenu, et j'y reviens, cela n'a pas souvent été mentionné aujourd'hui, pour soutenir les médias régionaux durant la pandémie. Il s'agissait de circonstances exceptionnellement difficiles. Je vous rappelle que 2,5 millions de francs ont été libérés dans ce contexte. Par rapport à la question de la députée de Weck, évidemment, dans le cas de l'examen de cette demande d'indemnisation, nous avons eu connaissance des comptes des pertes et profits de ces entreprises, mais vous comprenez que nous n'avons pas le droit de les mettre dans un rapport public bien que nous ayons connaissance de la situation financière. Cependant, nous ne pouvons diffuser ces informations publiquement. En revanche, certaines informations, également publiques, figurent dans le rapport. Il y a des entreprises que je viens de citer qui paient des dividendes.

Und nach meinem Wissen gab es in den letzten fünf Jahren keine operativen Verluste bei den genannten Unternehmen.

Donc, il est faux de vouloir transformer une aide temporaire comme celle mise en place durant le Covid en une aide structurelle. Je pense que cela a créé une trop grande proximité entre les médias et le canton.

Die Frage der Medienunabhängigkeit wurde thematisiert, jedoch nicht eingehend. Die Frage ist doch: Wie nahe dürfen sich schlussendlich Staat und Journalismus kommen?

Wie soll ich mir das vorstellen, wenn wir einmal pro Jahr das Budget diskutieren, und wir dann eine Budget-Position haben "Unterstützung an die Medien"? Ich glaube nicht, dass das eine hilfreiche Diskussion wäre. Stellen Sie sich vor, dass ich eine Budgetposition in meinen Konten habe und dann jedes Jahr bei den Medien vorbeigehe um zu fragen, ob sie eine Erhöhung des Budgets wünschen und dass es da einen direkten Kontakt gibt.

Ich glaube, das würde eine zu grosse Abhängigkeit kreieren und ich glaube, die Frage der Medienunabhängigkeit ist zentral und die wurde heute noch nicht in ihrer ganzen Tiefe diskutiert.

De plus, comment justifier des aides permanentes? Ceci est peut-être un détail mais comment justifier des aides permanentes pour des entreprises qui, dans le cas concret, comptent déjà parmi leurs actionnaires des entités appartenant à l'Etat? Je pense qu'il faut se poser la question.

Ich glaube, der Staatsrat erachtet den Bericht heute, der ja auch kritisiert wurde, als Ausgangspunkt. Dieser Bericht ist als Ausgangspunkt seiner Arbeit zum Thema zu sehen. Er zeigt verschiedene Ansätze auf, und wir werden entsprechend weiterarbeiten, zusammen natürlich mit den Experten. Und die Experten, so glaube ich, sitzen gar nicht im Staatsrat, und ich erlaube mir zu sagen, dass sie auch nicht hier im Grossen Rat sitzen. Die Experten sind effektiv die Medien, die auch Lösungen finden müssen. Und genau dies werden wir machen am runden Tisch, und ich glaube, es war viel, zu sagen, dass sogar bei den Medien keine Einigkeit ist, welche Art von Unterstützung sie denn schlussendlich auch wünschen. Und es ist auch wichtig, wie gesagt, dass eine mögliche Unterstützung die operative Freiheit nicht einschränkt.

Es wurde das Beispiel Waadt erwähnt, ich glaube, das ist irreführend. Der Kanton nimmt mit seinen Massnahmen nicht in erster Linie auf die strukturellen Herausforderungen der Presse Bezug, sondern die Unterstützung fokussiert hauptsächlich auf den Bereich Bildung. Dieses Thema will der Staatsrat natürlich ebenfalls vertiefen, wie er dies auch in seinem Bericht sagt.

Les instruments appropriés pour répondre aux défis structurels des médias se situent principalement sur le plan fédéral. Ces instruments existent déjà, il faut le dire. Ils doivent être perfectionnés, voire élargis pour permettre la transition vers un modèle d'affaires économiquement viable et attirant aussi la jeune population, un élément très important. Je conteste les propos du député Ingold. Les chiffres sont clairs: seuls 11% des jeunes de 12 à 19 ans lisent régulièrement les journaux imprimés. Cela est un fait incontestable. Donc, en concertation avec la députation fribourgeoise à Berne, le Conseil d'Etat entend s'engager pour une adaptation de l'aide à la presse sous la forme d'un soutien transitoire permettant aussi aux médias de libérer des ressources supplémentaires pour la transition numérique.

Und was den audiovisuellen Bereich betrifft, müssen die regionalen Radio- und Fernsehsender einen höheren Beitrag aus der Radio- und Fernsehgebühr erhalten, der ihren Bedürfnissen und Herausforderungen besser entspricht. Wir setzen uns dafür ein. Der Verzicht auf Strukturhilfen bedeutet natürlich nicht, dass der Staatsrat nichts unternommen wird, das ist falsch. Der Bericht zum Postulat listet verschiedene Unterstützungsmöglichkeiten auf, an denen auch zurzeit gearbeitet wird.

Donc, la première table ronde des médias fribourgeois aura lieu en novembre. Elle a déjà été fixée. Cela sera notamment l'occasion d'analyser, avec les représentants des médias et en concertation aussi avec la députation fribourgeoise à Berne - des neufs parlementaires, tous intéressés, cinq y participeront et les deux motionnaires que nous nous sommes permis d'inviter, j'espère qu'ils auront le temps d'y participer. Je prends également en compte la remarque du député Boschung. Aussi, si les autres groupes souhaitent envoyer un membre, vous êtes cordialement invités à le faire. On va examiner ensemble la marge de manœuvre et les possibilités d'action sur le plan fédéral. Je vous rappelle que des instruments parlementaires ont été déposés. Aussi, Mesdames et Messieurs, de manière parallèle, le Conseil d'Etat entend avancer sur le dossier de la formation aux médias. Nous avons aujourd'hui beaucoup parlé de la fonction de service public des médias, mais il est évident que les médias ne peuvent remplir ce rôle que si leur contenu atteint également la jeune génération. Ceci est un élément extrêmement important, et cela n'est malheureusement plus le cas. Le développement de nouveaux supports adaptés aux activités médias des jeunes essentiellement est une responsabilité des médias aussi. Cela est le travail des experts. Néanmoins, il y a aussi un intérêt évident du canton à ce que les jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois disposent d'informations régionales de qualité. Nous allons donc évaluer de quelle manière l'Etat peut soutenir ce processus d'adaptation des supports en lien avec la formation aux médias dans les écoles fribourgeoises.

Zum Rundumschlag von Député Kubski: Ich habe fleissig Notizen gemacht, habe mir aus Ihren Wortmeldungen aber keinen konkreten Vorschlag notiert. Das Einzige, was Sie gesagt haben, ist, man muss eine Stiftung machen. Ich erlaube mir hier zu erwähnen, dass eine Stiftung in erster Linie ein Finanzierungsmittel ist und davon sprechen wir heute nicht. Zuvor braucht es Überlegungen, was überhaupt finanziert werden soll, das ist die Hauptfrage. Wenn man dann weiss, was finanziert werden soll, kann man dann das Finanzmittel schaffen. Aber es ist unzureichend zu sagen, wir wollen eine Stiftung machen und die ganze Frage, was wir mit dieser Stiftung finanzieren wollen, offen zu lassen.

Es gibt bereits drei Stiftungen, Sie wissen das, es gibt die Pacte de l'Enquête et du Reportage Lausanne, es gibt auch eine Stiftung für Medienvielfalt Basel und die Fondation suisse pour la radio et la culture.

Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte: Der Staatsrat ist sich der Bedeutung der Freiburger Medien bewusst, er wird auch Hand für Lösungen bieten. Bei der Medienpolitik - ich sage das hier noch einmal - handelt es sich aber um ein Gesamtpaket und für eine materielle Unterstützung, glauben wir, ist in erster Linie der Bund zuständig.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Motion 2022-GC-60

### Une année d'abonnement à un journal pour tous les nouveaux citoyens du Canton de Fribourg

---

Auteur-s:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR) <b>Repond Brice</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Dépôt:	<b>23.03.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1596)
Développement:	<b>23.03.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1596)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>05.09.2022</b> (BGC octobre 2022, p. 2965)

---

#### Prise en considération

**Repond Brice** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mon lien d'intérêt avec cette motion est clair, j'en suis le coauteur avec ma collègue Marie Levrat. Je pense que nous sommes toutes et tous au moins d'accord sur un point dans cette salle, c'est que la presse, en particulier la presse écrite, fait face à une crise qui dure depuis un certain nombre d'années. Donc, en tant que députés, nous avons deux possibilités; celle de ne pas agir ou celle d'agir et de faire intervenir l'Etat d'une certaine manière. Marie et moi-même sommes conscients de l'importance et de la richesse qu'apporte la presse locale pour notre région et pour notre société. C'est pour cette raison que nous avons décidé de sélectionner la deuxième de ces possibilités, celle d'agir. Concrètement nous avons, du coup, cherché à comprendre quels étaient les enjeux principaux auxquels faisait face la presse écrite et nous avons conclu que l'un des défis les plus importants auxquels faisait face la presse écrite était dû à la stagnation du nombre de nouveaux abonnés. C'est pour cette raison que nous avons décidé de développer cette motion, qui a justement pour objectif de faciliter l'acquisition d'une nouvelle clientèle, intéressante et à fort potentiel d'après nous. Je vais vous exposer quatre arguments, que j'appellerais des arguments financiers ou stratégiques et qui, je l'espère, vous convaincront pour certains d'entre vous que notre motion atteint effectivement son objectif.

- > Premièrement, il faut comprendre pourquoi nous avons décidé de cibler cette catégorie de la population, les jeunes de 18 ans. D'un point de vue purement commercial, c'est la catégorie de personnes qui a la durée de vie en tant que client la plus longue; 60 ans environ pour un jeune de 18 ans contre 20 ans si nous avons décidé de nous focaliser sur les seniors par exemple. Donc, de ce point de vue spécifique, nous donnons une aide qui va durer sur le long terme.
- > Deuxièmement, c'est le chiffre de 3500. 3500 personnes, bien entendu au maximum, pourraient bénéficier chaque année de cette offre. Si l'on regarde ce chiffre, en lien avec le nombre total de tirages qu'il y a dans les journaux principaux fribourgeois, cela correspond à environ 5 à 10%. Cela signifie que, si les médias exploitent au maximum cette offre que l'on propose, ils pourraient tirer un avantage allant de 5 à 10% par rapport à leur recette liée aux nouveaux abonnés.
- > Troisième point, c'est celui de la gratuité, comme le Conseil d'Etat l'a très bien dit, les jeunes lisent essentiellement de l'information gratuite. Eh bien c'est parfait, parce que c'est exactement ce que l'on propose dans cette motion, sauf que nous apportons une information en plus, locale et qualifiée.
- > Un dernier point, c'est celui de la fidélisation et, de nouveau, je dirais que c'est un argument commercial. D'un point de vue commercial, justement, fidéliser un client est entre 5 à 10 fois plus facile que de l'acquérir, donc de ce point de vue là, nous donnons un bol d'air à nouveau à la presse écrite étant donné que nous facilitons cette acquisition, ils devront concentrer leurs efforts sur la fidélisation de cette nouvelle clientèle.

Je terminerai juste par un point, j'ai eu l'occasion de discuter avec quelques députés qui sont, on va dire, plutôt dans l'opposition. Ils m'ont dit: "Mais Brice, les jeunes ne lisent pas la presse, parce que l'offre n'est pas adaptée. Donc, ta motion est inutile." Eh bien, je vous rassure, je ne suis pas complètement naïf, Marie n'est pas complètement naïve, je crois, non plus et je pense que les directeurs des journaux fribourgeois ne sont pas naïfs non plus, les autres je n'en sais rien (éclats de rire). Je pars du principe que les directeurs des journaux fribourgeois sont conscients qu'ils vont devoir, de toute façon, adapter leur offre pour cette nouvelle clientèle, que la motion passe ou qu'elle ne passe pas. Partant de ce principe et partant de cette hypothèse, je peux dire avec... (temps de parole écoulé).

**Galley Liliane** (VEA/GB, FV). Mes liens d'intérêt: j'ai travaillé plusieurs années dans le cadre de la plateforme nationale *Jeunes et médias*, donc je connais un petit bout du sujet de promotion médiatique, mais je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

La motion sur laquelle nous allons nous prononcer est une proposition de jeunes député·e·s pour une mesure à l'attention de jeunes citoyen·ne·s. Pour rappel, cette proposition vise deux objectifs: répondre à la volonté populaire de soutenir les

médias de manière indirecte et promouvoir l'éducation civique des jeunes en les incitant à s'intéresser davantage à la vie de leur région. Deux objectifs en soi parfaitement louables. En revanche, l'argumentaire du Conseil d'Etat ne me convainc guère. Remettre en question la pertinence de la mesure en argumentant qu'elle n'est pas adaptée aux besoins des jeunes et que le coût n'est apparemment pas un obstacle me paraît difficilement acceptable.

Je vais ici revenir sur trois arguments avancés par le Conseil d'Etat :

1. Un premier argument avancé, c'est qu'une proportion très faible des jeunes de 12 à 19 ans, vous l'avez rappelé, Monsieur le Commissaire, lisent régulièrement des journaux, que ce soit sur papier ou par voie numérique. Je le conçois, certes. Mais en déduire qu'ils ne sont pas intéressés par l'actualité serait erroné. J'invite le Conseil d'Etat à creuser un peu plus l'étude JAMES sur laquelle il se base, parce que cette même étude indique que 84% des jeunes suisses entre 12 et 19 ans utilisent Internet et les réseaux sociaux pour s'informer de manière régulière, donc ils sont intéressés par des informations et par des informations de qualité. Le problème, effectivement, en s'informant sur Internet et les réseaux sociaux, c'est la qualité de l'information qu'ils y trouvent. Mais là non plus ils ne sont pas dupes. Cette même étude l'indique et montre que ces canaux souffrent d'une crédibilité très faible auprès des jeunes. Quatre jeunes sur cinq considèrent comme faux au moins la moitié de ce qu'ils lisent ou voient en ligne. Les groupes potentiellement les plus perméables à ces fake news sont justement ceux qui montrent peu ou pas d'intérêt pour l'actualité ou ceux qui s'informent principalement via le biais de leur famille, de leurs amis ou par Internet.
2. Le deuxième argument sur lequel je vais m'appuyer, c'est l'argument avancé par le Conseil d'Etat, qui dit «qu'on leur offrirait un produit qu'ils n'ont pas l'habitude d'utiliser et qui ne correspond pas à leurs activités de loisirs en lien avec les contenus médiatiques». Aha... Doit-on comprendre par là qu'il ne faudrait offrir aux citoyens que ce qu'ils utilisent déjà et qui correspond à leurs habitudes? Je suis curieuse de connaître les propositions: un abonnement Netflix, un bon Zalando ou au MacDo? Personnellement cela m'interpelle.
3. Un troisième argument avancé par le Conseil d'Etat est que «la plupart des jeunes potentiellement concernés par les abonnements gratuits vit encore chez leurs parents et donc peuvent consulter le journal s'ils le souhaitent». C'est bien. Ce n'est pas non plus un argument convaincant. La même étude JAMES nous indique que seules 39% des familles suisses romandes sont abonnées à un quotidien et que parmi celles-ci, les familles ayant un statut socioéconomique faible ou d'origine étrangère ne représentent que 30% voire respectivement 20% des ces 39%. Donc ça ne concerne vraiment pas tous les jeunes, tous les jeunes n'ont pas cette possibilité de lire les journaux à la maison.

La situation actuelle contribue à donner aux jeunes un accès gratuit à des informations médiocres et peu fiables alors que l'information de qualité reste difficilement accessible car payante. Car oui, le coût que représente l'abonnement ou le paiement d'un article, qu'on trouve parfois sur les réseaux sociaux d'ailleurs, peut être un frein d'accès à une information de qualité. Alors même si le Conseil d'Etat estime que l'école en fait déjà beaucoup pour l'éducation à la citoyenneté et aux médias, force est de constater que les résultats ne sont pas très probants. Dès lors je m'étonne de la résistance à mettre en oeuvre une idée novatrice qui constitue un cadeau de bienvenue utile lors du passage à la majorité et dont le coût de mise en oeuvre est relativement faible. Ce serait passer à côté d'un geste fort et d'un signal positif tant envers la jeunesse qu'envers les médias régionaux.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERT·E·S et alli·e·s soutiendra majoritairement cette motion et vous invite à en faire de même.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Cette motion, comme vous l'avez entendu, vise deux buts: intéresser des jeunes à l'information locale et ainsi soutenir la presse locale. Ces buts sont louables, cette aide aurait pu être examinée comme projet-pilote dans le plan de relance dans la pandémie, car elle aurait été limitée dans le temps, car il faut bien voir que la presse locale n'est pas le moyen d'information habituel des jeunes. Comme on l'a dit, il y a un rapport qui montre que 90% des jeunes utilisent quotidiennement les réseaux sociaux pour se tenir informés et seuls 11% lisent régulièrement un journal en format papier. Il y a une étude qui a été faite pour le canton de Vaud qui s'appelle "Qualinsight", en juin 2022, qui démontre que les 17-24 ans ne se retrouvent pas dans les médias locaux. Un format papier est loin de leur usage, la présentation et la mise en page freinent leur intérêt. Seul intérêt constaté dans les médias locaux, c'est quand leurs proches y sont, qu'on parle d'eux et ainsi ils partagent ce contenu sur les réseaux sociaux. Il semble donc que les réseaux sociaux, pour l'ensemble, soient le meilleur canal pour s'informer au niveau local. La présence sur les réseaux sociaux aurait comme avantage de se calquer sur leur usage actuel et de gagner plus facilement en notoriété auprès des 17-24 ans. Il faut donc faire preuve, là aussi, d'innovation. Il faut savoir traiter les thèmes qui intéressent les jeunes d'une manière qui les accroche, ainsi le média Tataki de la RTS est le média qui est le plus suivi par les jeunes, plus de 2 millions d'intéressés, c'est dire qu'ils peuvent être intéressés si le média est gratuit et si on leur parle de la manière dont ils ont l'habitude qu'on leur parle. Ce média, si vous y allez, traite de tous les sujets, c'est ludique et c'est sérieux et les jeunes accrochent. Nos médias doivent aller

dans ce sens, comprendre les besoins des jeunes et de la manière de s'informer et ainsi ils inciteront les jeunes à s'intéresser à l'information locale.

Malheureusement le moyen que l'on nous donne n'est pas le bon, c'est pour ces motifs qu'une grande partie du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser cette motion.

**Baschung Carole** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich selbst stehe in keiner direkten Interessenbindung mit dem Thema, ausser, dass ich regelmässig die Freiburger Nachrichten oder den Murtenbieter lese.

"Gebäudesanierungen: Parlament zwingt Regierung auf die Überholspur" – Politik aus den Freiburger Nachrichten von diesem Mittwoch – oder hier haben wir "Reichhaltiges Turnerzmorgen begeisterte" aus dem Murtenbieter – Sport, auch aus dieser Woche. Ich bin mir sicher, auch Sie lesen täglich genau solche Schlagzeilen. Für Sie und mich, meine Damen und Herren, gehört dies zur Tagesordnung. Wir alle interessieren uns für die Ereignisse in unserer Umgebung. Wir möchten unseren täglichen Wissensdurst löschen.

Ich erlaube mir einen Exkurs über Generationen, denn ich glaube, dass es hier um das Thema der Generationen geht. Liebe Kolleginnen und Kollegen: de quelle génération êtes-vous? Ich möchte niemandem zu nahe treten, aber ich denke, dass eine Grosszahl der hier im Ratssaal Anwesenden der Generation der Babyboomer angehört. Das wären nämlich alle, die über 58 Jahre sind. Sind Sie zwischen 43- und 58-jährig, dann sind Sie von der Generation X. Wer zwischen 27 und 42 Jahre alt ist, gehört zu der Generation Y, den Millenials - auch ich gehöre dazu. Das ist aber wohl eine Minderheit und last, but not least: Ganz wenige gehören zu der Generation Z, diese sind jünger als 26-jährig.

Auffallend ist, dass diese Motion von Motionären aus den Generationen Y und Z stammt. Ich denke, das ist kein Zufall. Was ich Ihnen hier sagen möchte: Wir müssen uns bei dieser Debatte in die Generation Z hineinversetzen, nicht in die Babyboomer, nicht in die Generation Z, sondern in die Generation Z, jünger als 26-jährig. Liebe Kolleginnen und Kollegen der Generationen Babyboomer und X: Es ist unbestritten, in Ihrer Jugend waren Zeitungen die Hauptinformationsquelle, es gab weder Google noch Facebook, Twitter oder sonst etwas dergleichen. Das World Wide Web wurde erst geboren. Mit den Generationen hat sich das Medienkonsumverhalten stets stark verändert. Die Generation Z, von der wir hier sprechen, ist mit E-Books aufgewachsen, mit Podcasts, sie konsumiert täglich solche Medien.

Die Absicht der Motionäre ist für mich ganz klar, sie möchten Jungbürgerinnen und Jungbürger für die Zeitungen begeistern, für qualitative Informationsquellen, für unsere Region und gleichzeitig würde das die Medienhäuser unterstützen. Das ist doch etwas, was wir uns alle wünschen. Oder im Jargon der Generation Y ausgedrückt: The show for the newspaper must go on.

Die Frage, die wir uns stellen müssen, ist: Können wir unsere Zukunftsgeneration Z durch ein solches Gratisabonnement im 18. Lebensjahr dazu ermutigen, Zeitungen zu lesen? Wäre das für diese Generation ein Mehrwert, ist es das wert? Würden sie davon Gebrauch machen und das Abonnement anschliessend auch verlängern oder würde das Abonnement vielleicht doch von den Eltern missbraucht werden? Oder übernehmen wir hier eine Marketingaktion, welche die Medienhäuser selbst machen müssten?

All diese Fragen wurden in unserer Fraktion sehr kontrovers diskutiert. Obwohl die Idee bei mir persönlich sehr grossen Anklang gefunden hat, und ich persönlich diese Motion unterstütze, wird unsere Fraktion diese Motion grossmehrheitlich ablehnen.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et n'ai aucun intérêt concernant ce sujet.

Leider muss ich unseren Kollegen Grossräten Frau Levrat und Herr Repond, die diese Motion eingereicht haben, mitteilen, dass wir in unserer Fraktion sehr kurz über diese Sache diskutiert haben, mit dem klaren Resultat, dass wir das nicht unterstützen können.

"Was gratis ist, ist nichts wert", dieser Spruch trifft hier den Nagel auf den Kopf. Es gibt in der Medienwelt Beispiele, die im Gratiszeitungsbereich aktiv sind und als Boulevard betitelt werden. Und in diese Ecke wollen wir unsere kantonalen Zeitungen wohl nicht drücken und das dann noch auf Kosten der Öffentlichkeit, sprich der Steuerzahler.

Aus eigener Erfahrung kann ich Ihnen von meinen drei Kindern berichten - ich habe eben gelernt, dass dies die Generation Z ist -, diese sind zwischen 13 und 19 Jahre alt, also schön in dieser Statistik miteinbegriffen. Die Bildung in unseren Schulen über die Nutzung der Medien funktioniert. Ich will hier nicht über den Inhalt dieser schulischen Bildung sprechen, die ist ja je nach politischer Ansicht nicht immer zufriedenstellend, aber die Schulung wird gemacht und klappt gemäss den Lehrplänen sehr gut. Meine Kinder oder die Kinder können sehr gut unterscheiden, worum es geht und können auch differenzieren. Wenn nun bei mir zuhause Zeitungen aufliegen, welche ich, Mitte vierzig, abonniert habe - sie sind nicht gratis da, aber für meine Kinder sind sie gratis und zur freien Verfügung -, gibt es keinerlei Interesse, diese auch nur aus der Ferne zu sichten.

Es gibt da genug schweizerdeutsche oder auch welsche Satzstellungen, die das kommentieren würden. In diesem Alter sind definitiv andere Themen wichtig. Ich stelle fest: Meine Kinder gehören zur grossen Mehrheit von 90 Prozent.

Als wissenschaftlich und statistisch relevante Untersuchung darf das natürlich nicht bezeichnet werden, aber die Momentaufnahme zeigt: Die Jungen funktionieren heute definitiv anders, als wir es uns gewohnt sind, holen sich ihre Informationen aus anderen Kanälen als wir früher und sind trotzdem sehr gut informiert und wissen über das aktuelle Geschehen Bescheid. Gratisabonnemente von Zeitungen ändern in dieser Situation sicherlich nichts, denn es entspricht weder den Gewohnheiten noch den Freizeitaktivitäten der jungen Generation.

Nochmals: Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei lehnt die Motion einstimmig ab und lädt Sie ein, sich ihr anzuschliessen.

**Zermatten Estelle** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt mis à part que je lis la presse locale quotidiennement. Je m'exprime à titre personnel. Cette motion a le mérite d'essayer de trouver et d'apporter une solution concrète pour aider les médias et pour attirer les jeunes à s'intéresser et découvrir le contenu des journaux régionaux. Cependant cela me questionne quant à son implication. Je crains que, si nous acceptons cette motion telle quelle, de l'argent ne soit distribué sans contrôle ni garde-fou et que nous ne soyons pas au courant de la répercussion, qu'elle soit positive ou non en terme de renouvellements d'abonnements et donc de liquidité et d'abonnés supplémentaires pour les journaux. Dans ce sens-là, je suis d'avis de soutenir cette motion si nous définissons que la présente motion soit appliquée sur trois ans et qu'au terme de ce délai les chiffres suivants soient communiqués: le nombre de courriers envoyé aux jeunes, le nombre de demandes d'abonnement gratuit à la suite de ce courrier et le pourcentage entre la version papier et digitale ainsi que le renouvellement d'abonnements après l'année écoulée. Par la suite et en fonction des chiffres, nous pourrions décider de continuer ou non ce soutien, ceci permettra de ne pas donner simplement des sous sans savoir quel impact réel il apporte et si la stratégie d'offrir la possibilité aux jeunes de découvrir l'actualité du canton a un effet bénéfique.

En parlant de jeunes, je profite de l'occasion pour dire que les médias doivent amener et adapter aussi le contenu et leur moyen de diffuser l'information pour les jeunes, de manière à promouvoir la presse et leur permette de découvrir quel bénéfice cela peut leur apporter. Il pourrait aussi y avoir des mesures d'accompagnement à cette présente motion en allant dans les écoles, pas seulement pour les adolescents ou jeunes adultes mais aussi pour les jeunes afin de travailler avec les enseignants, par exemple. Manière aussi de promouvoir la presse locale et échanger avec cette génération sur leurs besoins qui pourraient leur donner l'envie de lire les journaux et les fidéliser à ce moyen d'information si important mais aussi de développer l'esprit critique quant à l'information reçue. La crainte que les parents suppriment leur abonnement est présente et c'est clair que la mesure n'est pas sans risque, mais nous devons aussi prendre ce risque pour permettre aujourd'hui aux nouvelles générations de connaître le contenu des journaux et même si tous les nouveaux citoyens ne réitéreront pas leur abonnement directement après cette année gratuite, je suis certaine qu'une partie s'en souviendra plus tard et concluera un abonnement.

**Thévoz Ivan** (UDC/SVP, BR). Tous les jours, dès mon âge de 8 ans, je prenais environ une heure par jour à lire le journal La Liberté, c'était mon moment de détente après une journée d'école, que je n'appréciais guère. Dans notre famille, nous n'avions pas La Liberté, par contre ma grand-mère se situant dans l'appartement du dessous de la ferme était, elle, abonnée au quotidien fribourgeois et régional. Ceci me permettait de prendre un sirop et bien entendu de manger les bons pains d'anis de ma grand-mère chérie. Dans mes classes d'école primaire et secondaire, une seule personne était aussi illuminée que moi, à vouloir lire les journaux. Lorsque j'étais dans les différentes écoles d'agriculture, que cela soit à Grangeneuve ou Châteauneuf en Valais, je prenais ce même temps pour suivre l'actualité dans les bibliothèques de ces écoles. Bien entendu, j'étais également le seul à prendre ce temps, à suivre les médias d'actualité hors 20 Minutes et consorts, c'est pourquoi avant de vouloir proposer gratuitement des journaux aux jeunes, il serait urgent d'amener la jeune génération des écoles obligatoires et professionnelles à prendre, à réfléchir par eux-mêmes, parce que dans les écoles nous proposons bien plus souvent des débats d'actualité en lisant les archives des articles de journaux sur des thèmes d'actualité et ceci en lieu et place de cours bien souvent inutiles, tels que des cours dits d'éducation sexuelle qui ébranlent les fondements de nos lois naturelles. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Il est urgent que ce soit à la formation scolaire d'intéresser les jeunes à la réalité de la vie, permettant aux jeunes d'avoir des racines n'étant pas ébranlées par les courants néfastes et destructeurs de notre société en décadence. De plus, la gratuité n'est jamais la bonne solution, ce qui est gratuit n'a pas de valeur, c'est bien connue. Donc, avec toutes ces raisons, il est évident que je ne me rallie pas à cette motion.

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, je m'exprime à titre personnel. Cela a été dit, les jeunes ne sont pas dupes, bien qu'ils ne lisent pas la presse traditionnelle, ils sont capables de détecter les fausses informations sur les réseaux sociaux. Il faut donc croire qu'ils ont accès à une information de qualité et savent faire preuve de sens critique sans avoir besoin d'un parlement paternaliste qui veut leur offrir des journaux gratuits. Je vous invite donc à refuser cette motion.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Par ma position, je soutiens ma collègue Estelle en disant que cette motion devrait faire un bilan après trois ans pour regarder si effectivement l'outil produit le résultat attendu. En soutenant cette motion, je propose aux journaux qu'ils doivent non seulement proposer un abonnement mais également proposer des abonnements jeunes, avec non seulement des contenus mais des méthodes de diffusion qui sont légèrement différentes et adaptées. Ayant deux filles qui sont dans la génération Z, je connais très bien comment ça fonctionne, autant avec TikTok que quand ils sont intéressés par des contenus et ce qu'ils lisent dans La Liberté, aussi je vais soutenir cette motion pour autant qu'après dans l'application, il y a un bilan qui soit fait après trois ans.

**Levrat Marie** (*PS/SP, GR*). Si vous trouvez dans vos boîtes aux lettres tous les matins ce genre de journaux, que ce soit La Gruyère, que ce soit La Liberté, que ce soit le Freiburger Nachrichten ou encore d'autres journaux régionaux ou locaux, ce n'est pas le cas de tout le monde dans le canton de Fribourg et ce n'est surtout pas le cas des jeunes d'aujourd'hui. Le Conseil d'Etat l'a dit dans son rapport et nous partageons le constat que les jeunes lisent de moins en moins. Ils lisent de moins en moins en général, mais ils lisent de moins en moins la presse. Est-ce que c'est le problème des médias? Oui, je pense qu'il y a un travail d'adaptation à faire. Maintenant, la question que nous on doit se poser, c'est est-ce que c'est un problème pour le canton? Et là, la réponse est assez claire. De mon point de vue, le canton se doit d'assurer un accès pour les jeunes à une presse de qualité, à des informations qui soient régionales, qui soient qualitatives et actuellement on nous propose dans le rapport qui a été traité juste avant, de continuer sur la lancée actuelle. Je dois vous dire que tous les matins je prends le train et je pense que la politique actuelle concernant les médias à l'école n'est pas suffisante. Je ne vois pas, voire très peu de jeunes qui lisent le journal le matin dans le train alors que peut-être vous le faites de manière régulière. C'est un premier problème et je pense que cette proposition de rester sur le statu quo n'est pas possible. Deuxièmement, le canton doit soutenir une presse de qualité. On vous demande non seulement de soutenir une presse de qualité mais on vous demande surtout de soutenir nos jeunes. Ces jeunes qui, ça a été dit, s'informent sur TikTok, Instagram, Facebook. Je ne crois pas que ce soit le meilleur moyen de s'informer et je ne pense pas qu'entre toutes les fake news qu'on trouve là-bas dessus, ça soit un moyen qui soit correct. Cet accès aux informations, il est garanti par la démocratie, on a besoin de ces médias pour faire fonctionner la démocratie, ça a été dit dans le rapport juste avant. La démocratie fonctionne grâce aux médias, qui notamment traitent de nos décisions et puis qui font le relais entre la population et notamment, entre autres, les discussions au Grand Conseil. Donc, je pense que là on a un rôle à jouer, il faut intéresser les jeunes à lire plus et je pense que cette gratuité pourra les pousser très clairement à s'intéresser plus à la politique mais également à garantir cette démocratie qui nous est si chère.

Pour répondre à certaines interpellations, on a M<sup>me</sup> la Députée de Weck qui a soulevé qu'il n'y a pas d'intérêt pour les jeunes dans les médias locaux. Peut-être, mais je pense que ça doit changer, l'Etat a tout de même le devoir de garantir des informations de qualité et un accès à des informations de qualité. M<sup>me</sup> Zermatten a soulevé s'il serait possible de faire un suivi et ça, je suis totalement favorable à cela, je pense que ça pourrait être une bonne idée pour voir finalement l'efficacité de la mesure. M. le Député Bortoluzzi nous indique que ses enfants n'ont pas d'intérêt à lire le journal mais qu'ils l'ont à la maison. Alors c'est très bien pour eux, je m'en réjouis, par contre ce n'est pas le cas de toutes les familles et spécialement les familles moins aisées, qui n'ont pas de journaux à la maison. Je crois que j'ai répondu à toutes les interrogations de mes collègues députés, je vous prierais de soutenir cette motion pour les jeunes, pour nos jeunes, pour la presse locale et pour la diversité.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Ich glaube, die vorliegende Motion bietet auch die Gelegenheit, die Diskussion über die medienpolitische Angelegenheit fortzusetzen. Ich werde mich kurz halten. Wir wissen, neben den Werbeeinnahmen stellen die Abonnemente die Haupteinnahmequelle der Regionalzeitungen dar. Diese stagnieren allerdings, weil, wie gesagt, jüngere Personen kaum Zeitungen abonnieren und noch viel weniger lesen.

Gleichzeitig hat der Kanton ein eminentes Interesse daran, dass junge Mitbürgerinnen und Mitbürger über qualitativ hochstehende regionale Informationen verfügen.

Au vu de ces enjeux, l'approche proposée par les députés Levrat et Repond semble à première vue séduisante mais après une analyse approfondie, le Conseil d'Etat arrive à la conclusion que la motion manque, malheureusement, on peut dire, sa cible, donc ça a été très bien dit par la députée Baschung aussi, donc c'est une proposition faite par la génération Y à la génération Z et ils n'ont pas la même manière de voir les choses. Permettez-moi d'exposer les réflexions qui ont amené le gouvernement à cette conclusion. Les initiatives visant à sensibiliser nos jeunes à l'information régionale de qualité requièrent, et je pense au passage à la députée Galley, requièrent un accompagnement pédagogique, un encadrement, faute de quoi elles risquent de rester aussi sans effet durable. Si quelqu'un n'a pas connaissance en fait de nos vins, vous pouvez lui offrir une bouteille en espérant qu'il va l'ouvrir à la maison et la boire, mais c'est encore mieux de l'inviter, vous l'invitez à aller boire un verre et puis vous lui expliquez en quoi ça consiste, quel est le travail qui est fait derrière par les vignerons, donc ça a un effet beaucoup plus durable. Par rapport à ce point, il est important de rappeler que la formation et la sensibilisation aux médias occupent déjà une place très importante au sein des programmes scolaires, on peut certainement l'approfondir encore un peu. Cette initiative permet aux élèves et étudiants d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des médias et aussi de faire preuve d'esprit critique.

Demgegenüber wird ein Gratisabonnement für junge Erwachsene, um sie für hochwertigen Medieninhalte zu interessieren, ohne Massnahmen kaum einen nachhaltigen Effekt erzielen. Wir können dies nur bedauern. Ein Gratisabonnement bietet so keinen echten Mehrwert, denn die meisten Jugendlichen, die vom Angebot profitieren würden - es sind nicht alle, wie bereits gesagt wurde -, wohnen noch bei den Eltern, die Zeitung ist für sie also kein unbekannter Gegenstand. Zudem besteht die grosse Wahrscheinlichkeit, dass - wenn ein neues Abonnement gratis offeriert wird - ein bereits bestehendes Abonnement in der Familie sistiert und für eine gewisse Dauer ausgesetzt wird, um Kosten zu sparen.

La proposition n'est pas pertinente non plus du point de vue des habitudes d'utilisation - et je pense que c'est le point central - et des activités médias des jeunes. Les jeunes, on l'a vu, ce n'est plus comme c'était, sont peu nombreux à consulter des journaux dans leur format classique, cela étant sans doute regrettable, on peut le regretter ou pas, mais néanmoins c'est un fait bien documenté. Maintenant, face à cette situation nous devons nous poser la question suivante: Souhaitons-nous amener les jeunes à consulter les supports classiques de l'information régionale de manière contraire à leurs habitudes comme le propose la motion ou souhaitons-nous plutôt regarder vers l'avenir et créer les conditions pour que l'information régionale de qualité soit également présentée sur le support consulté par les jeunes? C'est ça, finalement, l'objectif, notamment Internet et les réseaux sociaux. Le Conseil d'Etat, même s'il a une certaine sympathie pour cette motion, est de l'avis que nous devons privilégier la seconde option, qui est beaucoup plus pérenne.

Die Zukunft der Medien hängt in den nächsten fünf bis zehn Jahren weitgehend davon ab, ob es ihnen gelingt, sich an die neuen Gewohnheiten der Generation Z beim Medienkonsum anzupassen und sie nicht davon überzeugen zu wollen, die Zeitung wie herkömmlich in Papierform oder in ihrer aktuellen Form zu lesen.

Pour toutes ces raisons-là, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la motion. Par rapport peut-être à la députée Zermatten, si la motion devait être acceptée, évidemment vous aurez tout le loisir de limiter cette mesure dans le temps, donc le cas échéant je vais revenir avec une proposition ici, au Grand Conseil, qu'on pourrait débattre en commission et voilà, vous pourriez mettre les conditions que vous voulez en cas d'acceptation de cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 48 voix contre 40. Il y a 1 abstention.

*Ont voté Oui: Total 48*

Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP)

*Ont voté Non: Total 40*

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre /

Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

*S'est abstenu: Total 1*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

> La séance est levée à 12 h 00.

*Le Président:*

**Jean-Pierre DOUTAZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—